

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE SEINE-ET-MARNE

2021
2025



Entre,

- L'Etat,
représenté par le Préfet, Monsieur Thierry COUDERT,
ci-après dénommé « l'Etat »,
- Le Conseil départemental de Seine-et-Marne,
représenté par son Président, Monsieur Patrick SEPTIERS,
ci-après dénommé « le Conseil départemental 77 »,
- L'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de Seine-et-Marne,
représentée par son Président, Monsieur Guy GEOFFROY,
ci-après dénommée « l'AMF 77 »,
- L'Association des Maires ruraux,
représentée par son Président, Monsieur François DEYSSON,
ci-après dénommée « l'AMR 77 »,
- L'Education nationale,
représentée par la Directrice académique des services de l'Education nationale de
Seine-et-Marne, Madame Valérie DEBUCHY,
ci-après dénommée « l'Education nationale »,
- La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne,
représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur François CHABERT
et la Directrice, Madame Gaëlle CHOQUER-MARCHAND
ci-après dénommée « la Caf 77 »,
- La Caisse de Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France,
représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Olivier HUE
et le Directeur général, Monsieur Laurent PILETTE
ci-après dénommée « la Msa Idf »,
- La Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne,
représentée par la Directrice, Madame Isabelle BERTIN,
ci-après dénommée, « la Cnam 77 »,
- Pôle emploi Ile-de-France,
représenté par la Directrice territoriale Pôle emploi Seine-et-Marne,
Madame Caroline BACCHINI,
ci-après dénommé « Pôle emploi 77 »,
- L'Union départementale des Centres communaux d'action sociale de Seine-et-Marne,
représentée par sa Présidente, Madame Danielle GAUTHIER,
ci-après dénommée « l'Udccas 77 »,
- L'Union départementale des associations familiales de Seine-et-Marne,
représentée par sa Présidente, Madame Joëlle MORISETTI,
ci-après dénommée « l'Udaf 77 »,

il est convenu et arrêté ce qui suit pour la période 2021-2025.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
I. LE DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL : PETITE ENFANCE/ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ	6
1.1) La Seine-et-Marne et sa population	7
1.2) L'accueil du jeune enfant et de l'enfant	11
1.3) L'offre de services Jeunesse	19
1.4) La politique de soutien à la parentalité en Seine-et-Marne	21
1.5) Les structures d'Animation de la vie sociale et les services aux familles	26
II. LE SDSF 2016-2020 : RAPPEL DES ORIENTATIONS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS	29
2.1) Les principales réalisations	31
2.2) L'évaluation des acteurs : une démarche d'évaluation basée sur une enquête réalisée mi-2020	33
III. ORIENTATIONS POUR LA PÉRIODE 2021-2025	35
3.1) Sujets transversaux	37
3.2) Je suis futur parent ou parent d'un jeune enfant	38
3.3) Je suis parent d'un enfant	40
3.4) Je suis parent d'un adolescent	41
3.5) Je suis un jeune adulte	42
IV. COMITOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	43
Le Comité de pilotage stratégique du Sdsf	44
Le Comité opérationnel du Sdsf	45
Le Comité technique Parentalité	45
La Conférence partenariale élargie	46
Le Sdsf et le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (Sdavs) : des enjeux communs, des passerelles à créer	46
V. COMMUNICATION ET PROMOTION DU SDSF	48
VI. FINANCEMENT DES ACTIONS	50
SIGNATURES	52
ANNEXES	54

AVANT-PROPOS



Les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité sont conduites par de multiples acteurs.

Pour renforcer la coordination de ces différents intervenants, le gouvernement a souhaité impulser une dynamique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. Pour donner à cette dynamique le cadre d'action qui lui faisait défaut, le Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap) a arrêté le 17 juillet 2013, les grands axes de la réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité. Dans ce cadre, il a été proposé de créer des schémas départementaux des services aux familles qui ont pour objectifs fondamentaux de :

- ◆ développer des services de qualité en direction des familles,
- ◆ réduire les inégalités territoriales et de corriger les inégalités sociales dans les champs de l'accueil du jeune enfant et de la parentalité.

La circulaire n°DGCS/SD2C/2105/8 du 22 janvier 2015 confirme cette orientation en engageant les départements en ce sens.

Dès juin 2015, les partenaires du département de Seine-et-Marne se sont engagés dans la démarche d'élaboration du Sdsf afin de réaffirmer leur volonté de renforcer le pilotage de la gouvernance des politiques d'accueil de la Petite enfance/Enfance et de la Parentalité. Au regard des caractéristiques démographiques du département, les partenaires ont souhaité que la dimension jeunesse soit également intégrée dans le Sdsf.

La signature officielle du Sdsf 2016-2020 s'est déroulée le 17 octobre 2016. Ce schéma a été mené sous l'autorité du Préfet de Seine-et-Marne, en lien étroit avec la Caisse d'allocations familiales, le Département, l'Union des Maires et des Présidents des Epci, l'Education nationale, la Caisse de Mutualité sociale agricole d'Île-de-France, l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale et l'Union départementale des associations familiales.

Fort de cette expérience et d'une volonté conjointe de poursuivre cet engagement, un deuxième schéma est élaboré pour la période 2021-2025, associant de nouveaux partenaires signataires : Association des maires ruraux, Pôle emploi, Caisse primaire d'assurance maladie.

LE DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL : PETITE ENFANCE/ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ



1.1) LA SEINE-ET-MARNE ET SA POPULATION

La Seine-et-Marne couvre la moitié de la superficie régionale et représente 11,5 % de la population francilienne.

Au 1er janvier 2020, le Département regroupe 507 communes dont 376 ont moins de 2 000 habitants. Bien qu'ayant encore plus de 87 % de sa superficie en espaces naturels, forestiers et agricoles, le département continue de connaître un processus d'urbanisation qui le rapproche de plus en plus de la métropole du Grand Paris (MGP). Ces territoires sont répartis sur 23 Epci dont 2 ont leur siège hors Seine-et-Marne.

Les services aux familles se développent dans des territoires contrastés : *« une large partie Ouest du territoire, à l'interface de la Métropole du Grand Paris, concentre une part importante de la population seine-et-mar-naise et est donc davantage urbanisée. S'en suit alors un peuplement plus diffus en allant vers l'Est autour des cours d'eau structurants que sont la Marne au Nord et la Seine au Sud »*¹.

La Seine-et-Marne se caractérise par de fortes disparités spatiales. Selon l'Insee, quatre types de territoires peuvent y être identifiés² :

- ◆ **Les territoires dans la dynamique de la Métropole du Grand Paris (MGP) :** *« Les franges nord-ouest du département forment les espaces les plus connectés à la MGP. La part des salaires (...) le niveau de vie médian des habitants y est élevé ainsi que la part de leurs revenus liés à l'activité ».*
- ◆ **Un anneau résidentiel au-delà de la MGP :** *« Du Pays Créçois à celui de Fontainebleau, une bande centrale nord/sud s'intègre à un anneau péri-urbain relativement favorisé qui se poursuit vers le nord et l'ouest du département (...). La qualité du cadre de vie semble être un critère privilégié dans la stratégie résidentielle des habitants qui sont nombreux à travailler dans la MGP. Certains secteurs concentrent les hauts revenus du département, notamment ceux de Fontainebleau et du Gâtinais, les abords de la forêt d'Armainvilliers et la basse vallée du Grand Morin. Le territoire de Fontainebleau présente néanmoins de fortes inégalités sociales avec la coexistence de patrimoines très élevés et de revenus très faibles ».*
- ◆ **Les périphéries fragilisées :** *« Une ceinture rurale formée des territoires les plus excentrés du département, à l'est et au sud, concentre des difficultés sociales et économiques qui la fragilisent. Le niveau de vie médian y est moindre que la moyenne départementale et les habitants sont moins jeunes. L'emploi a baissé depuis quarante ans. La proportion d'employés et d'ouvriers dépasse la moyenne régionale, alors que la part des cadres est réduite. Les villes telles que Provins, Nemours, La Ferté-sous-Jouarre et, dans une moindre mesure, Coulommiers y jouent un rôle de pôle de centralité moindre. Au sein de leurs intercommunalités, elles souffrent davantage que les autres de la pauvreté, de la dégradation du bâti et de la dévitalisation de leurs fonctions économique et commerciale ».*
- ◆ **Des poches de pauvreté urbaine :** Ces territoires (Pays de Montereau, Pays de Meaux, Pays de l'Ourcq, La Brie Nangissienne, Melun-Val de Seine, Sénart, Paris Vallée de la Marne) se caractérisent par une représentation des transferts sociaux comparativement plus importante qu'ailleurs et une démographie plus dynamique. *« Le poids de l'urbanisation y est davantage marqué puisque les plus grandes villes de Seine-et-Marne (Chelles, Meaux, Melun) s'y trouvent ».*

¹ Observatoire départemental, Les seine-et-marnais, démographie et dynamiques de population, <https://www.seine-et-marne.fr/fr/etude-les-seine-et-marnais-demographie-et-dynamiques-de-population>, consultation du 20.10.2020

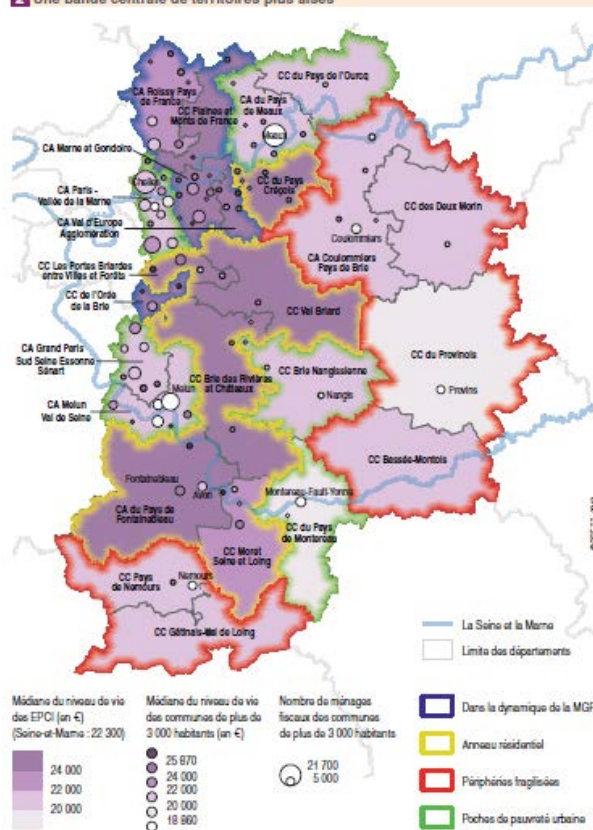
² Insee, La Seine-et-Marne, un département résidentiel et contrasté, Insee Analyses, n° 106, octobre 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4231910>, consultation du 21.10.2020

L'Est du département est plutôt rural, tandis que la frange Ouest est plus urbaine. Sur cette frange ouest, 5 villes franchissent le seuil de 30 000 habitants : Meaux (56 249 hab.), Chelles (54 682 hab.), Melun (41 183 hab.), Pontault-Combault (38 587 hab.) et Savigny-le-Temple (30 352 hab.).

Concernant la géographie prioritaire, la Seine-et-Marne compte 24 quartiers Politique de la Ville qui représentent 4,9 % de la population seine-et-marnoise et 10,3 % des allocataires³.

Si le département possède une infrastructure solide en termes de transport, la plupart rayonnent depuis et vers Paris, et la voiture reste le moyen de transport indispensable dans les secteurs ruraux de l'Est, du Sud et du Nord du département, peu ou pas desservis. Pour ces territoires, l'absence de voiture représente alors un frein pour les Seine-et-Marnais dans leur vie quotidienne.

2 Une bande centrale de territoires plus aisés



Un profil familial toujours d'actualité, un département qui reste jeune et dynamique

Selon les estimations de l'Insee, la Seine-et-Marne compte au 1er janvier 2020 1 423 607 habitants (1 397 665 au 1er janvier 2016) soit une progression de 1,9 %.

Après avoir connu un solde migratoire fortement positif de 1962 à 1990, la croissance démographique, bien que soutenue, ralentit désormais : + 0,7 % par an entre 2012 et 2017 (contre + 0,4 % sur le territoire national), puis + 0,5 % jusqu'à ce jour (+ 0,1% sur le territoire national). Cette croissance démographique que connaît encore à ce jour la Seine-et-Marne est seulement imputable à un solde naturel positif (excédent des naissances sur les décès)⁴ : entre 2017 et 2020, la variation annuelle de la population due au solde naturel est de plus 0,7 % lorsque celle due au solde apparent des entrées et sorties du territoire est de moins 0,2 % (contre respectivement plus 0,1 % et moins 0,1 % pour le territoire national)⁵.

Toutefois, la diminution du nombre de naissances est constatée depuis quelques années : 18 418 en 2018 contre 19 197 en 2015. Le taux de natalité 2019 s'élève à 12,9 ‰ contre 13,7 ‰ en 2015. Celui-ci reste cependant supérieur au taux national (11,2 ‰), inscrivant la Seine-et-Marne en 4ème position des départements métropolitains après la Seine-Saint-Denis, le Val d'Oise et l'Essonne.

³ La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne dans le contrat de ville 2015-2020, bulletin d'information des Caf, juillet 2019, n°51, <https://www.ctrad-caf-idf.fr/publications/106/bi-51-77-la-caisse-d-allocations-familiales-de-seine-et-marne-dans-le-contrat-de-ville-2015-2020>, consultation du 17/07/2020

⁴ En 2018, on dénombre 18418 naissances pour 9315 décès

⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4231910>, consultation du 18.09.2020

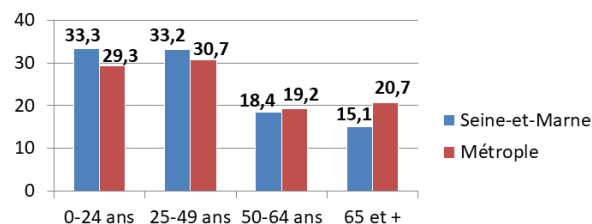
Au 1er janvier 2017 la Seine-et-Marne comptait 388 750 familles avec enfants soit 70,3 % du nombre total de ménages résidant dans le département (61,6 % en France métropolitaine)⁶. 17 % d'entre elles sont des familles monoparentales (16,2 % au niveau national).

Concernant les familles nombreuses (familles composées d'au moins 3 enfants à charge), leur proportion reste équivalente au recensement précédent : avec un taux de 12 % de familles nombreuses, la Seine-et-Marne se situe toujours au-dessus de la moyenne nationale (9,5 %).

Selon les estimations de l'Insee⁷, la part des enfants et jeunes de moins de 25 ans représenterait au 1er janvier 2020, 33,3 % de la population totale (contre 34 % au 1er janvier 2016) et celle des 65 ans et plus 15 % (contre 13,5 % au 1er janvier 2016).

Malgré le vieillissement de la population qui s'opère, la Seine-et-Marne compte encore aujourd'hui davantage d'enfants et jeunes de moins de 25 ans et moins de personnes âgées de plus de 65 ans que sur le territoire national (respectivement 29,3 % et 20,7 %). Au sein de la jeunesse seine-et-marnaise, les tranches d'âge les plus représentées sont celles des enfants âgés entre 5-9 ans (7,2 % contre 6 % au niveau national) et 10-14 ans (7,2 % contre 6,2 % au niveau national)⁸.

Présentation de la population seine-et-marnaise par tranche d'âge



Ces caractéristiques démographiques s'observent également auprès de la population allocataire seine-et-marnaise.

Le nombre d'allocataires de la Caf continue de progresser : au 31 décembre 2019, il s'élève à 259 540, soit une augmentation de 16 % depuis 2015 (222 493 au 31 décembre 2015).

Il en est de même pour le nombre de personnes couvertes : 52 % de la population totale est couverte par au moins une prestation légale versée par la Caf (contre 50,1 % en 2015).

Malgré une diminution de la représentation des foyers allocataires avec enfants entre 2015 et 2019⁹, la population allocataire seine-et-marnaise se caractérise par une proportion importante de familles au regard des données nationales (63,2 % contre 50,9 % au niveau national) :

- ◆ 45,6 % des allocataires sont des couples avec enfants et 17,6 % des mono-parents (contre 36,2 % et 14,7 % au niveau national).

Par ailleurs, les familles nombreuses (3 enfants et +) représentent 16,5 % des foyers allocataires (contre 11,9 % au niveau national).

La population infantine allocataire connaît quant à elle une légère augmentation de 2,1 % entre 2015 et 2019. Au 31 décembre 2019, elle comptabilise 344 588 jeunes âgés entre 0 et 24 ans révolus (337 440 en 2015).

Les deux tranches d'âge les plus représentées sont celles des 6-11 ans (32,8 % contre 32,5 % en 2015) et des 12-17 ans (28,4 % contre 27,9 % en 2015). Les 0-2 ans représentent 15 % (16 % en 2015), les 3-5 ans 15,4 % (15,7 % en 2015) et les 18-24 ans 8,4 % (8 % en 2015).

La jeunesse qui couvre la tranche 12-24 ans représente 36,7 % de la population infantine allocataire (taux équivalent en 2015).

6 Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4516610?sommaire=4516657&geo=DEP-77>, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2019), consultation du 17/07/2020

7 Estimation de population au 1er janvier 2020, par département, sexe et âge quinquennal, années 1975 à 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893198>, consultation du 17/07/2020

8 Les 0-4 ans représentent 6,4 % de la population totale, les 15-19 ans 6,7 % et les 20-25 ans 5,8 % (contre respectivement 5,5 %, 6,2 % et 5,6 % au niveau national)

9 En 2019, 63,2 % des foyers allocataires sont des familles avec enfants contre 72,8 % en 2015 – sources Caf 2020

Une vulnérabilité sociale présente

La population de la Seine-et-Marne se concentre autour des « classes moyennes ». Alors que les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers représentent les deux tiers des actifs au niveau régional, ils constituent les trois quarts de ceux du département. Si la part de cadres et professions intermédiaires augmente au niveau départemental, elle reste cependant inférieure (44 %) à celle du niveau régional (54 %)¹⁰.

En 2017, le taux d'activité des seine-et-marnais s'élevait à 76,4 % (79,1 % pour les hommes et 73,8 % pour les femmes) contre 74,1 % au niveau national (77 % pour les hommes et 71,3 % pour les femmes).

Le taux de pauvreté de Seine-et-Marne est inférieur (11,6 %) aux taux de pauvreté francilien (15,9 %) et de la France métropolitaine (14,3 %). Il en est de même pour le taux de chômage : 6,6 % contre 6,9 % en Ile-de-France et 7,8 % sur le territoire national¹¹.

À travers les données des Caf, différents indicateurs apparaissent pertinents afin de mesurer la précarité monétaire. Ainsi, la notion de bas revenus, de fragilité économique et de dépendance aux prestations permet de dresser un portrait de la pauvreté des allocataires en Seine-et-Marne.

Au 31 décembre 2019, parmi la population allocataire totale, 10,5 % des allocataires (12,6 % en 2015) ont pour seules ressources financières les prestations légales.

69 562 foyers allocataires (68 928 en 2015) vivent sous le seuil de bas revenus ; ce qui représente 26,9 % des allocataires du département (valeur inférieure de 3,2 points du niveau national).

13,8 % (12,3 % en 2015) sont identifiés comme étant des foyers allocataires fragiles ; foyers qui sans les prestations familiales relèveraient de la catégorie des foyers allocataires à bas revenus (13,7 % au niveau national).

56,1 % des foyers à bas revenus et 60,7 % des foyers allocataires fragiles ont la charge d'enfants¹² soit des taux supérieurs aux taux nationaux de référence (respectivement 48,3 % et 50,3 %).

Au 31 décembre 2019, la Caf de Seine-et-Marne compte 29 429 foyers bénéficiaires du Rsa soit 11,3 % des foyers allocataires¹³ (13 % au niveau national).

44,2 % des bénéficiaires du Rsa ont la charge d'enfants contre 41,8 % au niveau national.

Le 1er janvier 2016, est créée la Prime pour l'Activité. Au 31 décembre 2019, 77 634 allocataires¹⁴ (soit plus de 29 %) bénéficient de cette prestation, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi (31 % à l'échelon national). Depuis fin 2017, le nombre de bénéficiaires de cette prestation¹⁵ a connu une augmentation de 59,8 % en lien avec les mesures relatives à l'élargissement de ses conditions d'attribution entrées en vigueur au 1er janvier 2019.

37,2 % des bénéficiaires de la Prime pour l'Activité ont la charge d'enfants (35,2 % au niveau national).

18 231 foyers allocataires (7 % contre 8,6 % à l'échelon national) sont bénéficiaires de l'Allocation d'adulte handicapé. Depuis fin 2015, le nombre de bénéficiaires a connu une augmentation de 28 % (14 207 bénéficiaires au 31 décembre 2015).

Ce constat s'observe également auprès de la population allocataire bénéficiaire de l'Allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (Aeeh) : au 31 décembre 2019, 3,2 % des foyers allocataires sont bénéficiaires de l'Aeeh (contre 2,3 % à l'échelon national). Depuis fin 2015, leur nombre a connu une augmentation de 43 % : 5 854 au 31 décembre 2015, on comptabilise 8 425 foyers allocataires bénéficiaires de l'Aeeh au 31 décembre 2019.

¹⁰ Insee analyses, La Seine-et-Marne : un département résidentiel et contrasté, octobre 2019, n° 106

¹¹ Insee, https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=trcd025_yc_ze.tx_ch_ensemble&s=2020-T1&view=map3, consultation du 16/07/2020

¹² Sources Caf 77 2019

¹³ En 2015, le nombre de bénéficiaires Rsa s'élevait à 40 049 soit 18 % des foyers allocataires seine-et-marnais

¹⁴ Sources Caf77, 2019

¹⁵ Au 31 décembre 2017, le nombre de bénéficiaires de la Prime pour l'Activité s'élève à 46 500

SYNTHÈSE

A l'instar du territoire national, la Seine-et-Marne connaît un ralentissement de sa croissance démographique. Toutefois, **le département compte encore davantage qu'en 2016 de familles monoparentales, de familles nombreuses, d'enfants et jeunes de moins de 25 ans.**

Au regard des indicateurs socio-économiques que sont le taux d'activité, le taux de chômage et le taux de pauvreté avant la crise sanitaire, la Seine-et-Marne est un département moins impacté par les difficultés économiques. Or, malgré des taux équivalents ou légèrement inférieurs aux taux nationaux, **le nombre de bénéficiaires du Rsa, de la prime d'activité, de l'Aah, le nombre de foyers dont les ressources sont composées intégralement de prestations familiales, le nombre de foyer sous le seuil de bas revenus ou de foyers fragiles connaissent une progression persistante** (augmentation chaque année).

La présence d'enfants au sein de ces foyers allocataires précaires est fortement constatée.

La composition familiale, notamment concernant les familles nombreuses et les familles monoparentales intensifie la dépendance aux prestations et de fait, diversifie les facteurs d'appauvrissement. En effet, les monoparents représentent les profils d'allocataires les plus vulnérables à la précarité économique¹⁶.

L'ensemble de ces indicateurs confirment la tendance à une précarisation, à la vulnérabilité sociale et économique des situations d'où un appauvrissement des allocataires seine-et-marnais.

1.2) L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET DE L'ENFANT

1.2.1 L'accueil du jeune enfant

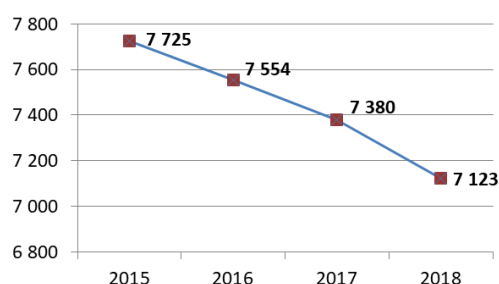
L'accueil individuel : premier mode d'accueil du département

Depuis 2015 une diminution (-7,8 %) des effectifs des assistants maternels ayant exercé au moins 1 mois s'opère : alors que leur nombre s'élevait à 7 725 en 2015 ; ils ne sont plus que 7 123 en 2018.

Les départs en retraite ne sont pas compensés par les nouveaux agréments. En 2015, le nombre d'assistants maternels nouvellement agréés s'élevait à 642. En 2019, ils ne sont plus que 473 soit une baisse de 26,3 %.

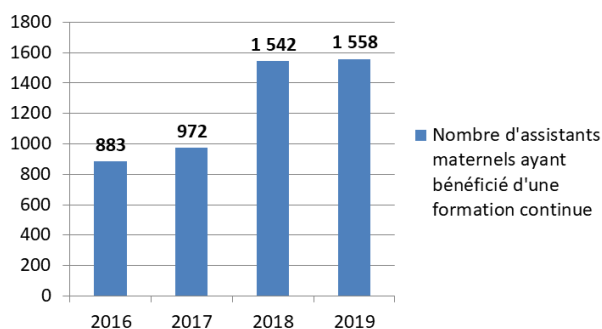
L'agrément moyen a évolué entre 2015 et 2018 passant de 2,57 à 3. On estime ainsi l'offre de places d'accueil chez les assistants maternels à 21 369. Pour autant, sur cette même période, le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans accueillis chez un assistant maternel diminue de 8,6 % (14 519 enfants accueillis en 2018 contre 15 787 en 2015).

Nombre d'assistants maternels actifs au moins 1 mois dans l'année



¹⁶ Ctrad, La pauvreté des allocataires en Ile-de-France de 2013 à 2017 : évolution de leur précarité, profils et impact de la prime d'activité, n°22, mars 2020, <https://www.ctrad-caf-idf.fr/publications/134/de-22-la-pauvrete-des-allocataires-en-ile-de-france-de-2013-a-2017-evolution-de-leur-precarite-profil-et-impact-de-la-prime-d-activite>

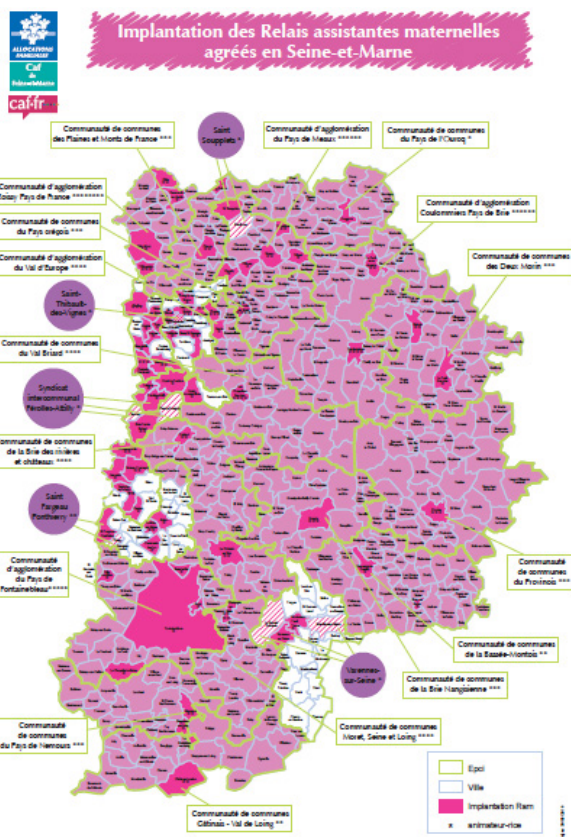
Assistants maternels et formation continue



La formation continue de ces professionnels et leur accompagnement par les Relais Assistants Maternels ont été deux ambitions fortes sur la période du Sdsf avec des résultats significatifs qu'illustre le graphique ci-contre.

Ainsi, en 2019 près de 21 % des assistants maternels (1 558) ont bénéficié d'une formation continue ; contre 11,6 % en 2016 (883).

Parallèlement, une politique de déploiement des Relais Assistants Maternels (RAM) s'est opérée : 91,5 % du territoire est doté des services proposés par un RAM (contre 85,2 % en 2015).



En décembre 2019, la Seine-et-Marne comptabilise 73 lieux d'implantation des Relais assistants maternels (52 gestionnaires) employant 109 animatrices soit 98,74 Etp.

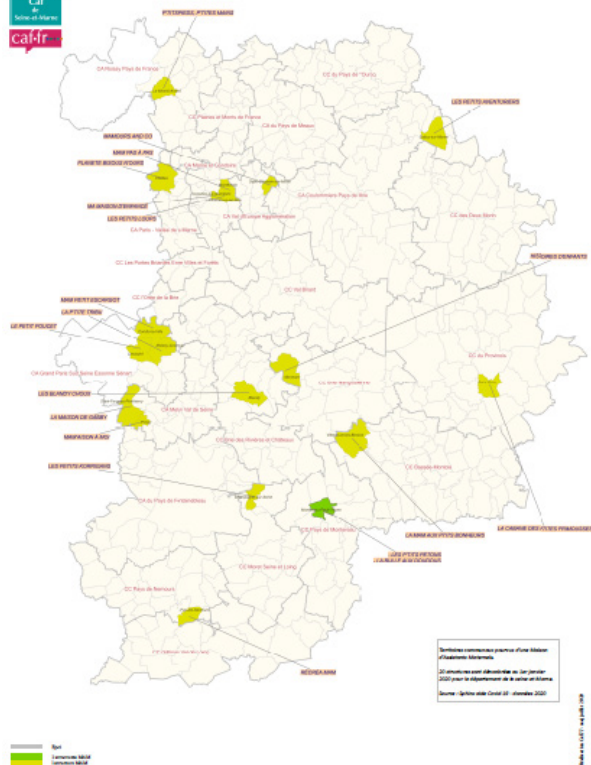
L'objectif fixé par les pouvoirs publics à la branche famille de couvrir le territoire par 1 Etp pour 70 assistants maternels est quasiment atteint puisqu'aujourd'hui, le taux de couverture est d'1 Etp d'animatrice pour 72,1 assistants maternels (contre 1 Etp pour 82 assistantes maternelles en décembre 2015).

Toutefois, 52 communes situées sur les Epci de Pays de Montereau, de Melun Val-de-Seine, de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, des Portes Briardes entre Ville et Forêt, de Vallée de la Marne restent encore dépourvues de cet équipement.

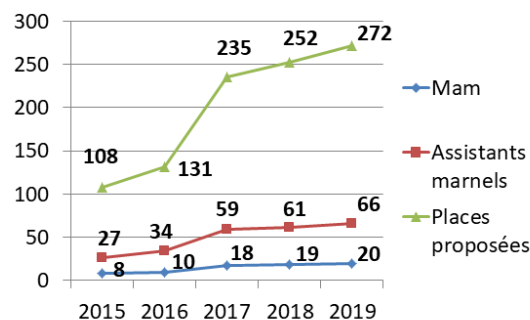
Les modalités d'exercice de la profession évoluent : en 2019, ce sont 66 assistants maternels qui accueillent les enfants au sein d'une Maison des Assistants Maternels (27 en 2015). Ces structures ont connu une belle progression sur la période Sdsf : alors qu'elles n'étaient que 8 en 2015, elles sont aujourd'hui au nombre de 20 réparties sur 19 communes et proposent 272 places d'accueil (108 places en 2015).



Maison d'assistants maternels Cartographie des territoires d'implantation



Les maisons d'assistants maternels : évolution 2015-2019



Le Nord-est, le Centre et le Sud-Ouest seine-et-mar-nais sont des territoires qui se caractérisent par l'absence de Mam

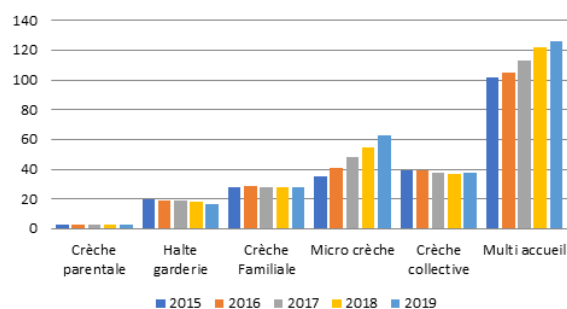
L'accueil collectif : une offre en progression

Contrairement à l'accueil individuel, les structures d'accueil collectif se déploient : 275 Eaje sont comptabilisés en 2019 (227 en 2015) soit une augmentation de + 16,5 %.

Nous constatons un développement régulier des structures Multi-accueil sur la période Sdsf : 129 multi-accueils sont comptabilisés en 2019 contre 102 en 2015 soit une augmentation de 26 %. Ce constat s'observe également auprès des micro-crèches. Celles-ci se sont fortement développées (+ 80%) : 63 micro-crèches en 2019 contre 35 en 2015.

Au 31 décembre 2019, ce sont 8 697 places d'accueil collectif petite enfance qui sont proposées sur le territoire départemental (8 011 en 2015) soit une offre supérieure de 8,5 % au regard de 2015.

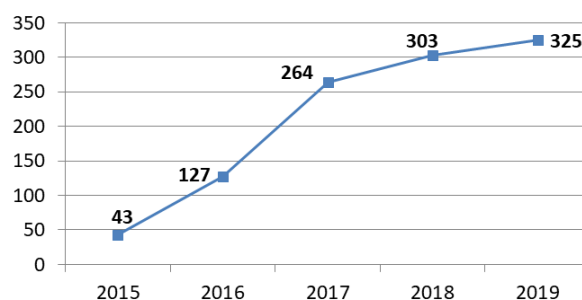
Eaje : évolution 2015-2019 par type



Sur la période 2015-2019, 1 062 places ont été ouvertes au public dont 716 en zones identifiées comme prioritaires. La création de places est un fort enjeu qui connaît une croissance particulièrement soutenue depuis 2015.

19 projets de création ou d'extension de places d'accueil votés en Commission d'action sociale de la Caf77 doivent permettre la création de 280 places supplémentaires en 2020.

**Nombre de places créées
entre 2015-2019**



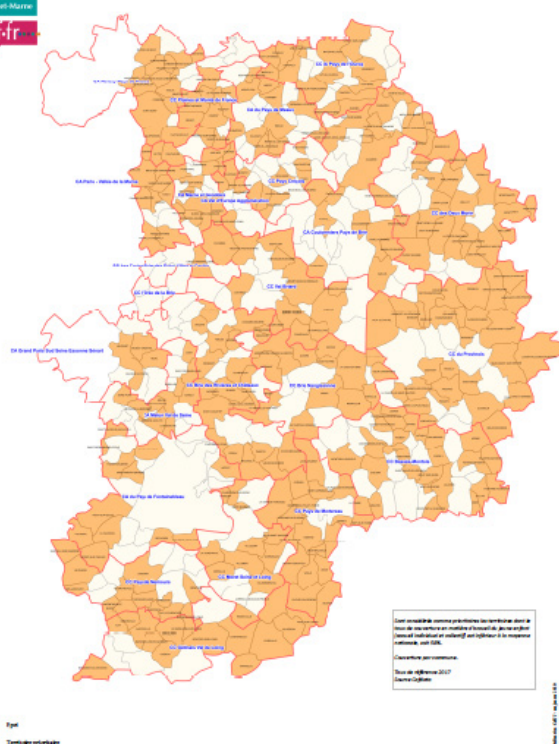
Un taux de couverture qui reste inférieur au taux national

Bien que le taux de couverture en modes d'accueil du jeune enfant¹⁷ ait progressé depuis 2012 (+2,46 points), celui-ci reste encore inférieur au taux national (53,46 % contre 58 %).

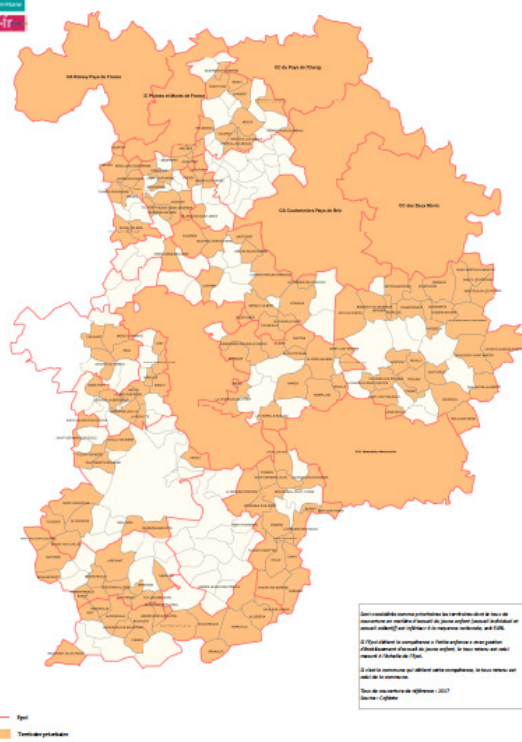
La lecture de la cartographie Caf77 des territoires prioritaires¹⁸ en termes de modes d'accueil du jeune enfant, met en évidence les territoires pour lesquels l'offre reste encore inférieure aux besoins des familles seine-et-marnaises. Seuls 5 Epci sur les 23 que compte le département ont un taux de couverture supérieur au taux national : la CC les Portes Briardes entre Ville et Forêt (63,92%), la CA du Pays de Fontainebleau (62,91%), la CC Moret-Seine-et-Loing (66,55%), la CA Val d'Europe (65,87%) et la CC l'Orée de la Brie (63,09%).



**TAUX DE COUVERTURE ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES PRIORITAIRES**



**Établissement d'accueil du jeune enfant
Cartographie des territoires prioritaires**



¹⁷ Le taux de couverture en modes d'accueil du jeune enfant est la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans (nombre de places) par les modes d'accueil « formels » (assistant maternel libre agréé, Eaje, école maternelle, salarié à domicile). La capacité : <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>, consultation du 18.09.2020

¹⁸ La Caf77 identifie le territoire comme prioritaire lorsque le taux de couverture en matière d'accueil du jeune enfant est inférieur à la moyenne nationale (58%)

1.2.2 L'accueil de loisirs sans hébergement

Comme évoqué au chapitre 1.1 (p. 8), la population seine-et-marnaise se caractérise par sa jeunesse. Les enfants âgés entre 0-4 ans représentent 6,4 % de la population globale (5,4 % au niveau national). Ce taux s'élève à 7,2 % pour les 5-9 ans et 10-14 ans (respectivement 6 et 6,2 % au niveau national).

Effectifs accueillis en péri et extrascolaire	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	Evolution 2015/2019
- de 6 ans	89 445	82 478	100 696	97 005	8,40 %
6 - 13 ans	120 729	116 055	142 272	135 375	12,13 %

Sources Ddcs

Sur la période Sdsf, nous constatons que le nombre d'enfants accueillis par les ACM est en hausse : ce constat s'explique par une plus forte fréquentation des accueils périscolaires depuis la réforme des rythmes éducatifs et par un changement des catégories d'âge dans la déclaration. En effet, jusqu'à 2016, les âges de déclaration se découpaient en 4 tranches et depuis en 3 tranches avec un impact important sur la tranche 6-13 ans.

La diminution du nombre de structures déclarées en extrascolaire s'explique par un changement de classification des temps : intégration du mercredi en périscolaire alors qu'il était essentiellement déclaré en extrascolaire avant 2018. De plus, un accompagnement des organisateurs, et avec le passage du mercredi en périscolaire a fait baisser le nombre de déclaration des accueils périscolaires car elles globalisent tous les temps d'accueils du lundi au vendredi, mercredi inclus.

Accueils déclarés à l'année	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	Evolution 2015 -2019
Extrascolaire	535	487	485	471	- 12 %
Périscolaire	728	783	641	560	- 23 %

Sources Ddcs

1.2.3 L'accueil des enfants des familles en voie d'insertion et/ou porteurs de handicap

Le label « Crèche à Vocation Insertion Professionnelle (Avip) »

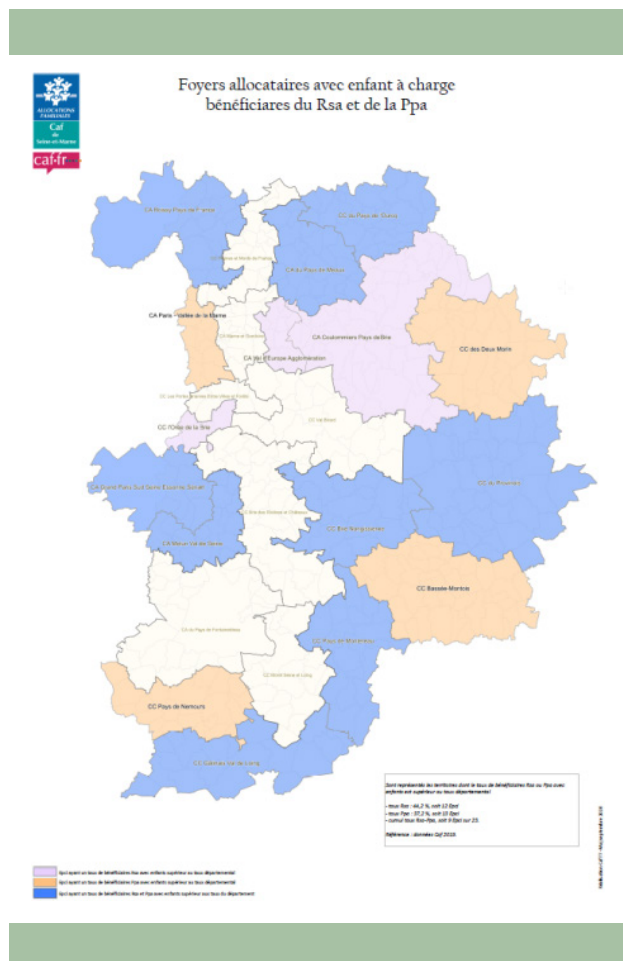
A l'instar du territoire national, la Seine-et-Marne connaît une montée en charge lente du dispositif crèches Avip ; et ce, malgré l'assouplissement des conditions d'éligibilité au label qui s'est opéré depuis la signature de la charte (dérogation de 1 ou plusieurs critères, délai de tolérance accordé aux structures pour répondre aux critères d'éligibilité) et le besoin existant.

Pourtant, comme évoqué au chapitre 1.1 (p. 10), la présence d'enfants au sein des foyers allocataires inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle tels que les bénéficiaires du Rsa ou de la prime d'activité est une caractéristique forte du département : au 31 décembre 2019, 44,2 % des bénéficiaires du Rsa ont la charge d'enfants (41,8 % au niveau national), 37,2 % pour les bénéficiaires de la Prime pour l'Activité (35,2 % au niveau national).

Pour ces deux indicateurs, 9 communautés de communes ont des taux supérieurs à la moyenne départementale. Pour 8 d'entre elles, ces deux indicateurs s'ajoutent à un taux de couverture Eaje inférieur au taux départemental : les CC Gâtinais Val-de-Loing, CC du Provinois, CA Roissy Pays de France, CA Melun Val-de-Seine, CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, CA du Pays de Meaux, CC du Pays de l'Ourcq, CC du Pays de Montereau et CC de la Brie Nangissienne.

Seuls 2 Établissements d'accueil du jeune enfant ont répondu à l'appel à projet et ont reçu en 2018 le label Avip :

- ◆ la halte-garderie parentale de Grisy-sur-Seine gérée par l'association Familles rurales située sur la CC de la Bassée-Montois,
- ◆ la crèche familiale « Au clair de la vie » gérée par la commune de Pontault-Combault située sur la CC Paris-Vallée de la Marne.



Le 16 juillet 2020, un nouvel appel à projets est diffusé. Avec celui-ci apparaît un plan de déploiement ciblé sur des structures dont le taux d'accueil d'enfant en situation de grande pauvreté est supérieur à 51 % et l'octroi aux structures labellisées d'une subvention annuelle de 5 000 € par la Caf 77 et éventuellement par le Département.

L'accueil des enfants porteurs de handicap

Au 31 décembre 2019, 3,2 % des foyers allocataires sont bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé : taux supérieur de 0,9 point à la moyenne nationale. Entre 2015 et 2019, ces foyers ont connu une augmentation de 43 % : 8 425 au 31.12.2019 contre 5 854 en 2015. Le nombre de familles avec enfants de 0 à 6 ans révolus avec de l'AAEH au 31/12/2019 est de 1 697.

15 Epci présentent un taux de bénéficiaires supérieur ou égal au taux départemental (3,2%) : Les Portes Briardes entre Ville et Forêt (3,8%), Pays de Nemours (3,5%), Gâtinais Val-de-Loing (3,4%), Plaine et Monts de France (3,4%), Bassée-Montois (3,7%), Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (3,2%), Brie des Rivières et Châteaux (3,8%), des Deux Morins (3,8%), Val Briard (3,7%), Coulommiers Pays de Brie (3,2%), Pays de l'Ourcq (3,9%), Pays de Montereau (3,4%), Val d'Europe (3,5%), Marne et Gondoire (3,3%) et Brie-Nangis-sienne (4,2%).

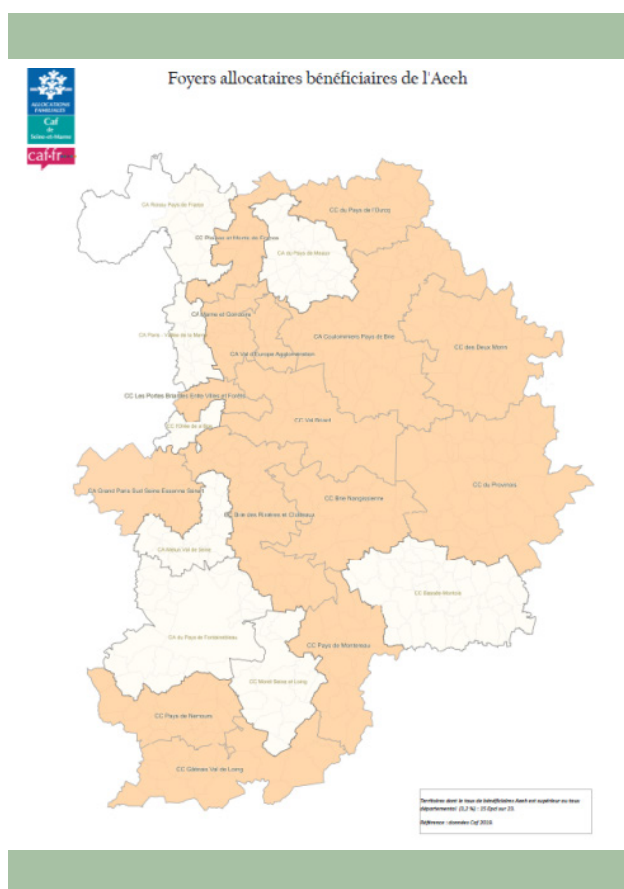
Une politique volontariste en matière d'accueil des jeunes enfants en situation de handicap dans les Eaje est fortement engagée par les institutions :

- ◆ 24 établissements ont bénéficié en 2019 d'un financement pluriannuel pour la mise en œuvre d'actions spécifiques dans le champs du handicap (Fonds public et territoire volet enfance de la Caf77),
- ◆ le nombre de places dédiées spécifiquement à l'accueil des enfants bénéficiaires de l'Aeeh a évolué de 45 % entre 2016 et 2018 : 173 places en 2018 contre 119 en 2016¹⁹. Les Eaje qui participent à cette dynamique d'accueil se voient attribuer une aide financière par heure d'accueil/enfant réalisée par la Caf 77,
- ◆ en 2019, le bonus inclusion qui permet d'aider à l'accueil des enfants bénéficiaires de l'Aeeh a été mis en place par la Caf 77 : 114 structures Eaje en ont été bénéficiaires et ont accueilli 128 enfants ; ce qui représente une enveloppe budgétaire de 143 170 €.

Par ailleurs, à ce jour 3 MAM ont inscrit dans leur projet l'accueil d'enfants porteurs de handicap : *La bulle à doudous* et *Les petits petons* situés à Montereau-Fault-Yonne ainsi que *La maison de Gaby* à Saint-Fargeau-Ponthierry.

Enfin, 23 projets permettant de lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement ont fait l'objet d'un financement par la Caf 77 en 2019.

Les Acm interpellent régulièrement les institutions que sont la Caf et la Ddcs sur les modalités et capacités d'accueils d'enfants porteurs de handicap dans leurs structures. Afin de prendre en compte cette problématique complexe, la Ddcs a créé un groupe de travail nommé « Inclusion » issu du Groupe d'Appui Départemental élargi. Ce groupe se compose de représentants des collectivités territoriales, de la MdpH, des associations d'éducation populaire, de la Caf, du Département, de l'Ars... et axe sa réflexion sur le continuum éducatif dans la prise en charge des enfants.



19 Cette donnée ne prend pas en compte les enfants bénéficiaires d'un Plan d'accueil Individualisé

SYNTHÈSE

L'accueil du jeune enfant et de l'enfant : un développement quantitatif et qualitatif à maintenir

Bien que l'accueil individuel connaisse en Seine-et-Marne, une diminution du nombre de ses professionnels, celui-ci reste encore à ce jour le premier mode d'accueil du département. Néanmoins, sa rétraction constitue une préoccupation invitant à accroître les actions de promotion de ce mode d'accueil.

Si la création de places d'accueil est effective en accueil collectif, il n'en demeure pas moins que la réponse aux besoins n'est pas encore suffisante. Ceux-ci sont d'autant plus importants que l'on observe un net recul de l'offre individuelle.

Malgré la création de nouvelles places, les besoins sont encore plus prégnants en zone rurale où les projets d'Eaje ne peuvent aboutir que dans le cadre de l'intercommunalité.

L'étude Cnaf menée sur les attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale/vie professionnelle montre que la crèche est le mode d'accueil le plus plébiscité²⁰ car celui-ci permet la socialisation de l'enfant à la collectivité. Or le mode d'accueil souhaité par les familles n'est pas toujours le mode d'accueil mobilisé : ainsi, la crèche est la solution d'accueil utilisée pour 25 % des familles alors que c'est le mode d'accueil souhaité par 40 % d'entre elles. A contrario, l'assistant-e maternel-le est la solution envisagée pour un tiers des familles, proportion d'utilisation identique dans les faits.

A la faveur de la crise sanitaire, le développement du télétravail peut conduire à accroître une demande des familles de plus courts contrats. L'accueil chez un assistant maternel peut représenter un cadre plus sécurisant pour certains parents inquiets de voir leur enfant en collectivité.

Aussi, afin de donner aux familles seine-et-marnaises la possibilité de concilier vie familiale/vie professionnelle, une offre d'accueil Petite enfance et Enfance diversifiée et adaptée aux besoins spécifiques doit être présente sur leur territoire d'habitation.

Il paraît opportun de :

1. redynamiser l'accueil individuel du jeune enfant par la promotion du métier d'assistant maternel, la poursuite du déploiement des Maisons d'assistants maternels et des Relais d'assistants maternels qui sont des espaces d'information, de formation mais également des lieux de socialisation de l'enfant,
2. poursuivre le déploiement des accueils collectifs Petite enfance et Enfance (Eaje, Acm) sur les territoires insuffisamment couverts,
3. poursuivre la dynamique engagée quant à l'accueil des enfants des familles vulnérables (familles confrontées au handicap de leur enfant et familles en situation d'insertion),
4. encourager le déploiement des horaires d'accueil modulés et/ou amplitude horaire élargie.

Au regard des enjeux et des réflexions engagés par le Groupe Inclusion issu du Groupe d'Appui Départemental élargi, il est suggéré de poursuivre les travaux sous l'égide du Sdsf. Ce groupe sera amené à s'enrichir de représentants ayant une expertise sur le champs du handicap (ex : associations Unafam, Apf, Adapei, Anpea, etc.).

20 C. Laporte, Attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale et vie professionnelle, Cnaf, dossier d'études n° 208, 2019, pp-21-46, http://www.cnaf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/DE_208_Caf.pdf, consultation du 20.08.2020

1.3) L'OFFRE DE SERVICES JEUNESSE

1.3.1 Les Alsh Ados

Parmi les familles allocataires, la population enfantine âgée entre 12 et 17 ans a augmenté de 0,5 point sur la période Sdsf. Au 31 décembre 2019, 28,4 % des enfants sont âgés entre 12 et 17 ans (27,9 % en 2015).

Depuis 2018, la Caf 77 distingue lors du décompte des Alsh, ceux ayant un service adolescent dédié (fonctionnement propre, lieu différent, etc.). En 2019, la Seine-et-Marne comptabilise 44 Alsh Ados (contre 47 en 2018).

L'analyse des effectifs déclarés auprès de la Ddcs (statistiques Ddcs) révèle une diminution du nombre de jeunes âgés entre 14 et 17 ans accueillis en Alsh sur la période Sdsf : - 16,8 %. Toutefois, une inversion de tendance s'observe en 2018.

Les données de déclaration des accueils adolescents sont fluctuantes et à pondérer. En effet, de nombreuses structures déclarent l'accueil des 11-17 ans en continuité des accueils des enfants et la population adolescente est donc fondue dans des statistiques plus larges.

Depuis 2018, un travail de repérage et d'accompagnement est réalisé auprès des organisateurs afin de rappeler l'obligation de déclaration de ces accueils 11-17 ans qui était peu mise en œuvre jusqu'alors. En réalité, le nombre de structures jeunesse déclarées augmentent mais les modalités réglementaires tendent à passer par le modèle du multi-sites qui globalise plusieurs accueils 11-17 ans sur une même déclaration.

Ces éléments amènent donc à prendre les données statistiques de la réalité de la fréquentation des accueils par des publics 11-17 ans ci-dessous de manière prudente.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Evolution 2015-2019
Effectifs accueillis 14-17 ans	14 812	12 673	10 984	12 336	- 16.8 %

1.3.2 L'engagement des jeunes

Les partenaires que sont la Caf, la Msa, la Ddcs et le Département à travers leurs appels à projets soutiennent les jeunes seine-et-marnais dans leur parcours d'accès à l'autonomie :

- ◆ L'appel à projets ados de la Caf77 soutient financièrement les structures qui accompagnent l'esprit d'initiative et d'engagement des jeunes âgés entre 12 et 17 ans. Entre 2015 et 2019, ce sont 100 projets élaborés par des adolescents qui ont été soutenus.
- ◆ La Msa Idf dans le cadre de ses missions d'action sociale a accompagné 2 groupes de jeunes à la réalisation d'un diagnostic de leurs besoins, à la formalisation et au financement de leur projet.
- ◆ La Ddcs à travers les dispositifs *Les Juniors Associations* et *Envie d'Agir* accompagnent et soutiennent également l'engagement des jeunes. Toutefois, un certain fléchissement est constaté sur toute la période du Sdsf ; *Envie d'Agir* a pris fin en 2018 et *Les Juniors Associations* sont au nombre de 12 à ce jour.

Dans le cadre du « Grand Débat » (initiative gouvernementale), l'Udaf 77 et son réseau d'associations familiales ont favorisé la participation active de jeunes seine-et-marnais à travers l'organisation de deux débats publics, d'un Atelier forum théâtre sur l'égalité filles garçons, ainsi qu'à travers leur participation à une Université d'été.

1.3.3 Les Promeneurs du Net

Les Promeneurs du Net (PdN) constituent un réseau de professionnels de terrain qui étendent leurs missions éducatives sur Internet. L'objectif est d'accompagner les jeunes dans leurs pratiques d'internet, et notamment des réseaux sociaux, pour exploiter au mieux leurs potentialités, ainsi que les prévenir des dangers en ligne. Le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

A ce jour **26 promeneurs du net employés par 9 gestionnaires différents** (animateur, éducateur, professionnel exerçant en centre social, en foyer de jeunes travailleurs, en espaces de vie sociale, en association de prévention spécialisée, en services jeunesse ou en maison des jeunes) composent le réseau de Seine et Marne. En 2019, ce sont **6 041 jeunes âgés entre 12 et 25 ans** qui sont en contact avec les promeneurs du net sur l'ensemble de la Seine et Marne.

De nombreux territoires ne sont pas encore couverts.

Pour la Caf 77, 11 Epci situés sur la frange Nord et Est du département sont repérés comme étant des territoires prioritaires voire très prioritaires en termes de déploiement d'offres jeunesse. Ces territoires se caractérisent par une offre jeunesse à créer (6 Epci : CC Pays de l'Ourcq, CA Coulommiers Pays de Brie, CC Brie des rivières et châteaux, CC des Deux Morin, CC Val Briard, CC Bassée Montois) ou une offre limitée à un seul dispositif (5 Epci : CC du Provinois, CC Brie Nangissienne, CC Gâtinais Val-de-Loing, CC Pays de Fontainebleau, CC Plaines et Monts de France).

Pour 9 d'entre eux, le taux de jeunes âgés entre 12 et 25 ans au sein des foyers allocataires est supérieur ou égal au taux départemental (36,7 %) : CC Gâtinais Val-de-Loing (40,2 %), Plaines et Monts de France (37 %), CC du Provinois (39,8 %), CC Bassée-Montois (40,3 %), CA du Pays de Fontainebleau (39,5 %), CC des Deux Morin (39,2 %), CC Val Briard (37,4 %), CA Coulommiers Pays de Brie (37,2 %), CC Brie-Nangissienne (37,1 %).



SYNTHÈSE

L'offre jeunesse est en voie de déploiement depuis quelques années. Celle-ci doit être confortée.

L'accompagnement des jeunes et le soutien de leurs initiatives s'inscrivent dans les actions de différentes institutions seine-et-marnaises.

Des territoires en sont encore dépourvus alors que les 12-24 ans y sont fortement représentés.

Afin de permettre davantage la prise d'initiative des jeunes ou de mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas encore de structures ou actions jeunesse, il s'agit aujourd'hui de poursuivre le déploiement de l'offre institutionnelle et de développer de nouvelles telles que La boussole des jeunes, en veillant à la coordination des différentes parties prenantes.

1.4) LA POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ EN SEINE-ET-MARNE

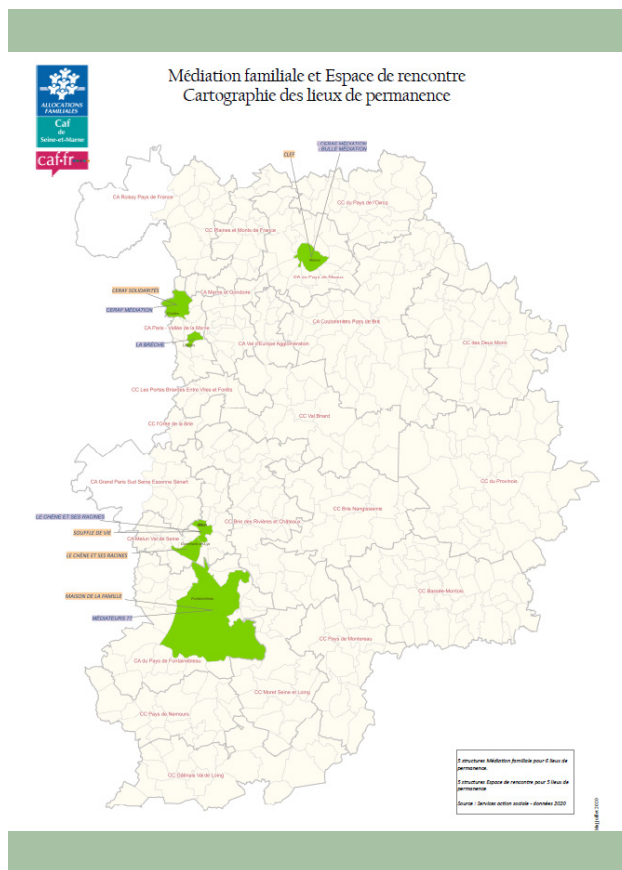
1.4.1 Des dispositifs parentalité à faire connaître et développer

La Médiation familiale et les Espaces de rencontre

La Médiation familiale et les Espaces de rencontre sont des dispositifs qui visent le maintien des relations familiales après la séparation des parents en favorisant un accord amiable entre les deux parents pour le premier et en permettant les rencontres entre les enfants et le parent non-gardien pour le second.

Ces dispositifs restent globalement peu développés en Seine-et-Marne : 5 Espaces de rencontre et 5 services de Médiation familiale se concentrent sur la frange Ouest du département, à proximité des Tribunaux judiciaires.

Sur la période du Sdsf, des médiateurs familiaux ont été recrutés : la Seine-et-Marne compte désormais 7 Etp en 2019 contre 5,97 en 2015.



Médiation familiale	2016	2019	Evolution
Nombre de mesures	552	485	- 13 %
Nombre d'entretiens	3 368	1 992	- 41 %
Nombre de total de bénéficiaires dont les mesures sont terminées au 31 décembre	912	842	- 8 %

Espace de rencontre	2016	2019	Evolution
Nombre de familles	447	346	- 13 %
Nombre d'enfants bénéficiaires	728	567	- 13 %

Sur la période du Sdsf, la diminution du nombre de bénéficiaires de ces deux dispositifs est constatée. Celle-ci est imputable à la cessation d'activité de l'Association Pour le Couple et l'Enfant (Apce) au cours de l'année 2019. En 2020, afin de maintenir l'offre de services jusqu'alors proposée par cette association :

- ◆ l'association de Médiation familiale *Ceraf Médiation*, présente sur le nord du département, élargit son périmètre d'intervention à la Communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine (1 médiateur temps plein),
- ◆ - l'association *Le Chêne et ses racines* diversifie son offre en créant un service de Médiation familiale (1 médiateur à mi-temps) en plus de son Espace de rencontre.

En 2020, la création d'une cinquième association Médiation familiale permet de proposer une offre de services itinérante sur le Nord du département.

Malgré la volonté des associations de Médiation familiale et Espace de rencontre d'œuvrer pour le déploiement de leurs services sur l'Est et le Sud-Est du département, celles-ci rencontrent des difficultés à trouver des locaux qui pourraient accueillir leurs activités. Ces territoires restent dépourvus de permanences ce qui génère un non-recours aux droits ou des trajets importants pour les habitants pour accéder à ces services.

Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap)

Le Réaap est un dispositif finançant des actions qui visent à appuyer et favoriser les compétences parentales, ainsi qu'une mise en réseau territorialisée des porteurs de projet Réaap. Il s'adresse à l'ensemble des parents en situation de questionnement, de fragilité, de difficulté. Il prend en compte la diversité des structures familiales et des formes d'exercice de la fonction parentale. Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, le Réaap a pour objectif de proposer aux organisations locales de l'action sanitaire et sociale d'élaborer, d'animer ou de définir des solutions par les acteurs eux-mêmes et particulièrement les parents.

Ce dispositif est en plein essor depuis 2010. 98 structures seine-et-marnaises ont répondu à l'appel à projet en 2019 et ont été financées pour les 200 actions déployées sur l'ensemble du département. A titre de comparaison, ce sont 60 structures pour 163 actions en 2015, 72 pour 174 actions en 2016, et respectivement 90 et 87 pour 207 et 202 actions en 2017 et 2018.

Le nombre de familles bénéficiaires n'a cessé de croître : ainsi en 2019, 8 060 familles différentes ont pu participer activement aux différents ateliers parents-enfants, groupes de parole ou d'échange, conférences... déployés sur leur territoire d'habitation (contre 7 400 en 2015).

Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

Les Laep sont des lieux qui accueillent de manière libre et sans pré-inscription les enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, grands-parents), pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels et/ou bénévoles garants d'un règlement intérieur et/ou de règles de vie spécifiques à ce lieu. Le Laep participe à l'accompagnement précoce de la fonction parentale en ce qu'il favorise la qualité du lien d'attachement entre le parent et le jeune enfant.

En 2015, 26 associations, structures ou collectivités animent 39 lieux d'implantation. Sur la période du Sdsf, l'offre Laep a augmenté de 33 % : au 31 décembre 2019 ce sont 51 lieux d'accueil (35 gestionnaires) qui ouvrent leurs portes aux familles seine-et-marnaises, majoritairement situés aux centre-ouest et sud-ouest du département.

L'année 2020 voit néanmoins le dispositif Laep connaître des difficultés :

- ◆ de pérennisation à travers la fermeture de deux lieux situés sur la CA Val d'Europe : Magny-le-Hongre et Serris,
- ◆ de déploiement : deux projets sur les Epci dépourvus de ce dispositif ne se sont pas concrétisés (CA Roissy-Pays de France et CC Plaine et Monts-de-France) du fait du contexte sanitaire lié à la Covid 19.

Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Le Clas désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École²¹. L'accompagnement à la scolarité permet également d'offrir aux parents un accompagnement, un espace d'information, de dialogue, de soutien, de conseils, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

Sur la période du Sdsf, le nombre de structures financées et leur implantation ont très peu évolué (+ 3 structures). Les actions Clas se déroulent majoritairement en milieu urbain - frange Ouest du département - particulièrement sur les territoires Quartier Politique de la Ville. Pour l'année scolaire 2018-2019, 44 structures sont comptabilisées dont 27 (61%) implantées en QPV.

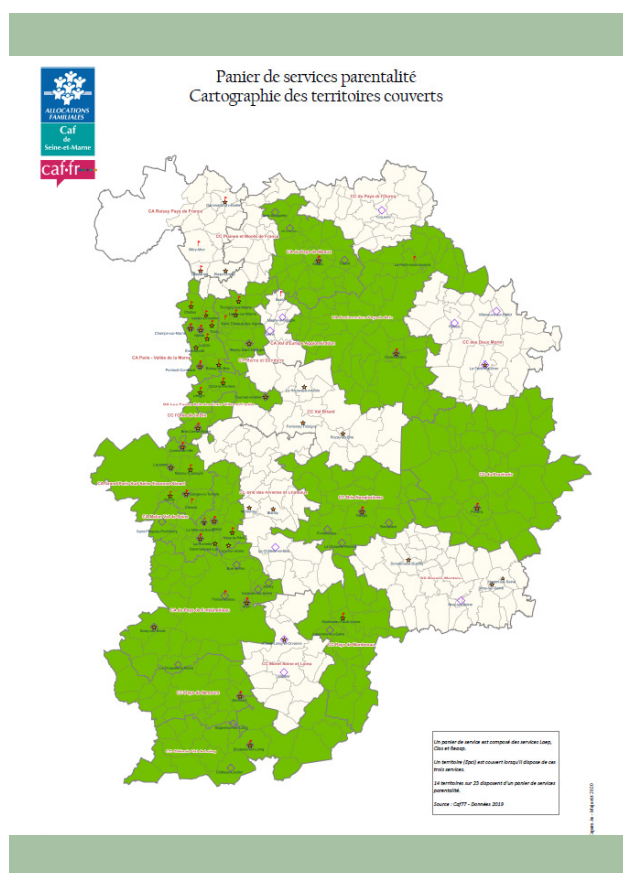
3 767 enfants scolarisés en école élémentaire, collège ou lycée ont bénéficié d'un accompagnement à la scolarité contre 3 080 en 2015/2016, soit une augmentation de 22 %. Celle-ci s'observe particulièrement chez les jeunes lycéens : en 2018/2019, ce sont près de 3 fois plus de bénéficiaires qu'en 2015-2016 (253 en 2018-2019 contre 92 en 2015-2016 soit une augmentation de + 275 %).

Au-delà de proposer un soutien à la scolarité, les actions Clas ont également pour objectif de renforcer les liens entre la famille et l'école afin de permettre aux parents de suivre l'évolution scolaire de leur enfant. Les acteurs Clas ont ainsi accompagné 3 114 familles ou parents (contre 2 344 en 2015/2016 soit une augmentation de 32 %). Cependant, les porteurs de projets Clas indiquent régulièrement leur difficulté d'inscrire les parents dans une participation active.

Au côté de ce dispositif de droit commun que représente le Clas, un dispositif spécifique²² est en place pour accompagner la scolarisation des enfants du voyage dans les classes ordinaires et prévenir toute exclusion. L'Inspection Education nationale de la circonscription de Val d'Europe est chargée de la coordination de cette mission²³.

Depuis 2019, la couverture territoriale des dispositifs Réaap, Laep, Clas se mesure à travers l'existence du panier de services parentalité. Le panier de services parentalité comprend au moins une action relevant du Réaap, une action relevant du Clas et d'un Lieu accueil enfant parent. Chaque Epci doit proposer au moins un panier de services parentalité.

En 2020, sur les 23 Epci que compte la Seine-et-Marne, 14 situés à l'extrême Ouest, au Sud et à l'Est de la Seine-et-Marne (60 % du territoire) disposent de ce panier de services.



²¹ Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, 2001

²² Cinq enseignants dédiés aux enfants du voyage interviennent en continu sur une dizaine d'écoles élémentaires ou dans le cadre du Plan de Prévention contre l'illettrisme ; « Le Banc des Galopins » est une association de soutien scolaire située à Pommeuse offre une aide aux devoirs dans certaines écoles, en étroite collaboration avec les enseignants.

²³ Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2013-2019, p. 34 et 52, <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/11255/74291/file/Sch%C3%A9ma%20accueil%20et%20habitat%20gens%20du%20voyage%202013-2019.pdf>, consultation du 23.09.2020

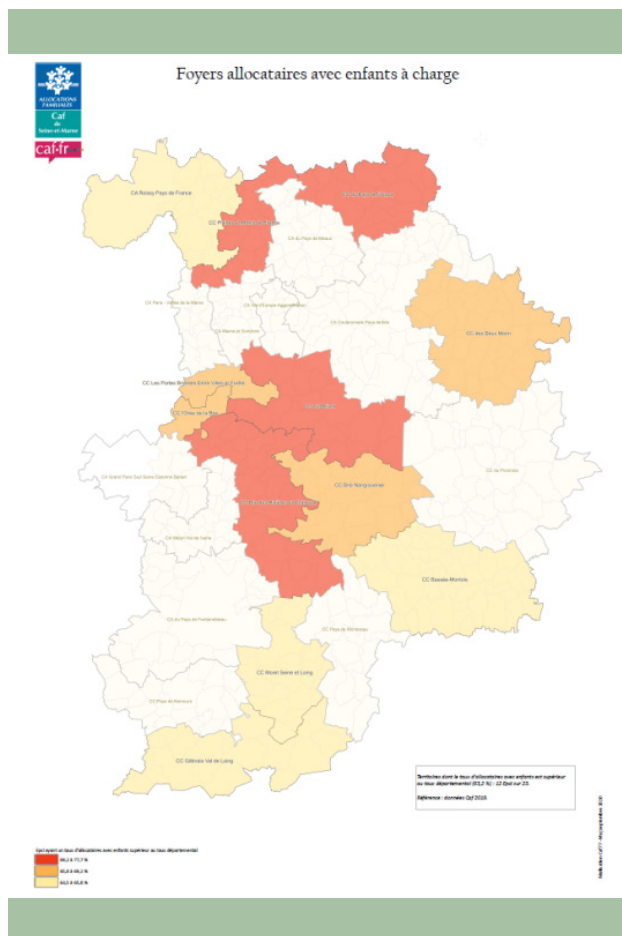
9 Epci sont dépourvus de panier parentalité dont :

- ◆ 7 ne disposent pas de Clas : CC Plaine et Monts-de-France, CC Pays de l'Ourcq, CC des Deux Morin, CC Val-Briard, CC Bassée-Montois, CC Brie Rivières et Châteaux, CC Moret-Seine-et-Loing,
- ◆ 3 ne disposent pas de Réaap : CC Plaine et Monts-de-France, CC Pays de l'Ourcq, CA Val d'Europe Agglomération
- ◆ 4 ne disposent pas de Laep : CA Roissy Pays-de-France, CC Plaines et Monts-de-France, CC Val Briard, CA Val d'Europe Agglomération.

Un Epci situé au Nord du Département se caractérise par l'absence de dispositifs Parentalité : la CC Plaines et Monts de France.

Comme évoqué au chapitre 1.1 (p. 9), les foyers allocataires seine-et-marnais se caractérisent par une proportion importante de familles au regard des données nationales (63,2 % contre 50,9 % au niveau national).

8 des 9 Epci non couverts par un panier de services parentalité se caractérisent par une forte population allocataire familiale : leur taux de familles allocataires avec enfants est supérieur au taux départemental : CA Plaines et Monts-de-France (77,7 %), CC Val Briard (73,4 %), CC Brie Rivières et Châteaux (73 %), CC Pays de l'Ourcq (69,2 %), CC des Deux Morin (65,8 %), CC de la Bassée-Montois (64,7 %), CA Roissy Pays-de-France (64 %) et CC Moret-Seine-et-Loing (63,5 %).



1.4.2 L'animation des dispositifs parentalité

Les Réseaux locaux Réaap

Afin d'assurer au mieux l'animation des échanges avec les porteurs d'actions sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais, 4 Réseaux locaux ont été créés et sont pilotés par l'Association École des Parents et des Educateurs 77Sud (Réseaux locaux Rural et Urbain Sud), la Fédération départementale des centres sociaux (Réseau local urbain nord) et la Fédération des familles rurales (Réseau local rural nord). Une convention d'objectifs et de financement pluriannuelle lie ces 3 têtes de réseaux et la Caf77.

Ces réseaux ont pour mission le développement, sur leur territoire d'un espace de réflexion et d'échange, la promotion des actions mises en œuvre, la diffusion d'informations relatives à la parentalité.

Avec la nouvelle Convention d'objectifs et de financement 2019-2022, apparaît l'évaluation de l'animation territoriale réalisée. Des indicateurs de résultats relatifs à l'accompagnement des acteurs Réaap et la promotion de leurs actions sont clairement définis : les premières remontées annuelles de données auprès de la Caf 77 se réaliseront au terme de l'année 2020.

Le réseau Laep 77

Depuis 2010 au travers des travaux de la Commission départementale de l'accueil du jeune enfant (CDAJE) une journée technique départementale est annuellement organisée et favorise la rencontre et les échanges entre gestionnaires et accueillants Laep.

Depuis 2018, dans le cadre du Sdsf un groupe de travail interinstitutionnel (Département, Caf, Msa) et des représentants des gestionnaires et des accueillants de Laep axent leur réflexion sur la formalisation du réseau Laep 77.

Le réseau Laep 77 a ainsi vocation à :

- ◆ organiser l'événement fédérateur annuel que représente la journée technique départementale,
- ◆ mettre à jour les outils de communication et de promotion du dispositif à destination des professionnels et des familles, en lien étroit avec les ressources du réseau national,
- ◆ promouvoir et accompagner les initiatives locales à travers l'organisation et l'animation de réseaux locaux Laep. Des Laep situés au sud et nord-est du Département travaillent déjà en réseau de manière informelle et mutualisent leurs ressources (supervision, formations, remplacements d'accueillants).

La participation régulière du Département au réseau national valorise et promeut le travail engagé en Seine-et-Marne dans le cadre des journées d'étude nationales et la rédaction d'un article dans la revue Le furet.

S'agissant **des dispositifs Clas, Médiation familiale et Espace de rencontre**, des réunions techniques spécifiques à chacun de ces dispositifs (Réunions experts) sont animées une fois par an par la Caf 77. Elles permettent la transmission d'informations institutionnelles et favorisent les échanges de pratiques entre gestionnaires et porteurs d'actions.

S Y N T H È S E

L'indicateur « Panier de services parentalité » reste à observer avec prudence. Les dispositifs Réaap, Clas et Laep lorsqu'ils sont présents restent peu développés sur le territoire intercommunal car leur zone d'action s'opère généralement à l'échelle de la municipalité ou du quartier. Par ailleurs, pour les Epci situées à l'Est du département (zone rurale), l'accès à ces dispositifs pour la population reste difficile au regard de la distance géographique à parcourir et du réseau de transport faiblement déployé. (Exemple : CA Coulommiers Pays de Brie ou CC Provinois pour lesquelles le panier de service parentalité est situé sur les villes de Coulommiers et Provins uniquement).

Malgré l'augmentation du nombre de ces dispositifs sur la période Sdsf, l'offre départementale reste encore inégalement répartie et son déploiement doit être poursuivi.

S'agissant des dispositifs Médiation familiale et Espace de rencontre, un accompagnement et un soutien doivent être apportés aux associations existantes. Encourager les activités itinérantes de ces associations permettrait leur déploiement sur le Centre et l'Est du département.

1.5) LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LES SERVICES AUX FAMILLES

L'enquête, « Conditions de vie et aspirations des français » menée par le Credoc met en évidence de manière régulière l'attente en termes d'équipements et de services en matière de politique familiale : une forte majorité de la population (67 % en 2010) continue de considérer préférable, pour mieux aider les familles, de leur distribuer des aides sous forme d'équipements et de services plutôt que des prestations monétaires. Depuis 1998, cette préférence reste largement majoritaire dans la population et fluctue entre 62 et 70 %.

C'est pourquoi l'Animation de la vie sociale constitue une réponse pertinente et adaptée car son action se fonde sur une démarche globale pour répondre :

- ◆ aux problématiques sociales collectives d'un territoire,
- ◆ aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles.

L'approche est multidimensionnelle : approche globale de la situation d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation.

Ces lieux ouverts à la population recherchent la mixité des publics et l'intergénéralité. Ils peuvent orienter vers les services publics, voire les accueillir (ex : permanences). Ils permettent la valorisation des talents, la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives. Ils s'appuient sur la participation de tous et sont donc facteurs de développement social local, travaillant ainsi les enjeux de cohésion sociale et d'inclusion, en cohérence avec les orientations nationales et européennes. C'est pourquoi la structuration de l'animation de la vie sociale constitue une des dimensions de l'aménagement du territoire.

Les centres sociaux, acteurs de l'accompagnement de la vie familiale et de la citoyenneté, sont fortement invités à développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

Un agrément spécifique « familles »

Dans le cadre d'un agrément spécifique « familles », le projet familles, intégré au projet d'animation globale du centre social, doit présenter les caractéristiques suivantes :

- ◆ répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire,
- ◆ développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités interfamiliales,
- ◆ coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social,
- ◆ faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Par leur position d'acteurs du développement social local, les centres sociaux peuvent également contribuer à la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et constituer des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) et les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas).

Le projet « familles » s'appuie sur la capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants des centres sociaux, ainsi que sur les relations privilégiées que les centres sociaux tissent avec les familles. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire ou à favoriser la vie sociale des familles.

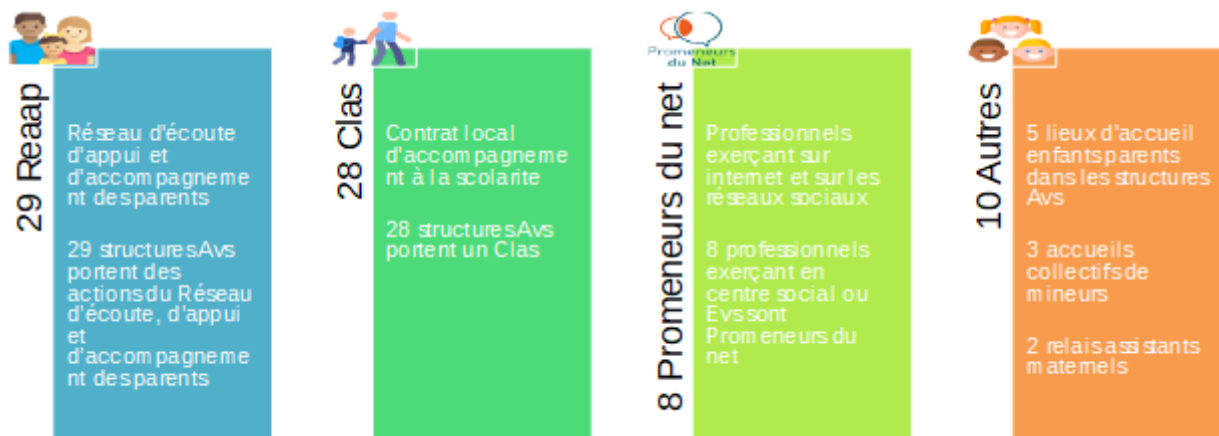
La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur le savoir-faire et les compétences des parents et des enfants, les actions portées dans ce cadre sont variées :

- ◆ l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances permettent de travailler sur les liens entre les parents et les enfants,
- ◆ les groupes d'échanges favorisent l'expression de la parole et le soutien entre pairs,
- ◆ les actions d'accompagnement à la scolarité visent à renforcer le lien entre les familles et l'école et à offrir les ressorts nécessaires à la réussite de l'enfant,
- ◆ les manifestations, notamment festives, favorisent l'établissement de relations de confiance entre les parents et les professionnels et retissent du lien social.

Les critères d'agrément pour le projet « familles » sont les suivants :

1. la cohérence entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues
2. le respect d'une démarche participative s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants
3. l'inscription et l'articulation du projet « familles » avec le projet d'animation globale et la vie sociale sur le territoire
4. la qualification du référent famille, qui doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3.

Un état des lieux réalisé en Seine-et-Marne montre que les 67 structures d'animation de la vie sociale sont fortement impliquées dans l'accompagnement à la parentalité, notamment en portant les actions suivantes :



Le développement d'actions Parentalité

L'investissement des centres sociaux sur le champs du soutien à la parentalité tend à se renforcer. En 2020, nous constatons ainsi une stabilité pour les Clas, mais 13 Laep (+ 120 %), 4 Ram dans les mêmes locaux ou dans le projet et 44 actions Reaap portées par les structures Avs (+ 45 %). Par ailleurs, 7 structures sur les 10 accueillant des Promeneurs du Net sont des structures Avs.

Tous les centres sociaux restent agréés « animation collective familles », ce qui signifie que leur projet social comporte un projet dédié à l'accompagnement des familles du territoire. Pour chacun, la Caf cofinance le poste de référent familles, permettant de renforcer la coordination des projets sur les territoires.

Parmi les centres sociaux et espaces de vie sociale, 3 déploient un panier de services parentalité comprenant un Laep (présent dans 13 structures en 2019 contre 11 en 2016), un Clas (présent dans 28 structures en 2019 contre 23 en 2016) et une action financée par le Reaap. 27 déploient deux de ces services et 21 déploient un service.

Par ailleurs, comme évoqué au chapitre 1.4.2 (p. 33), concernant l'animation des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité, les 2 fédérations signataires du Sdavs - la Fédération départementale des centres sociaux et la Fédération des familles rurales - occupent avec L'Ecole des parents et des éducateurs (EPE 77Sud) la fonction de tête de réseau Reaap. Elles organisent à ce titre l'accompagnement méthodologique et l'échange de pratiques des porteurs de projets Reaap.

Les centres sociaux en appui du travail social

Les accueils des centres sociaux proposant une écoute globale et de proximité, une sensibilisation a été réalisée auprès des directeurs de structures, mais également lors de la formation des chargés d'accueil afin d'améliorer l'information et l'orientation des familles vers les travailleurs sociaux des différentes institutions. Des supports de communication dédiés ont été diffusés auprès de l'ensemble des structures Avs. Par ailleurs, pour mettre en place ces offres au quotidien et au plus près des besoins et des familles, de nombreux travailleurs sociaux interviennent dans et avec les centres sociaux : partenariat d'orientation, prêt de locaux de structures Avs pour recevoir des familles en rendez-vous ou développement d'actions collectives en partenariat. Ainsi, le Service des interventions Sociales de la Caf 77 s'est associé à dix-huit centres sociaux.

Le regroupement des dispositifs d'accompagnement à la parentalité (Laep, Clas, Reaap, etc.) étant favorisé, les structures d'animation de la vie sociale sont des lieux privilégiés à ce titre. Le regroupement de ces services au sein d'une même et unique structure, qui de surcroît pilote un projet d'animation collective famille, facilite leur utilisation par l'ensemble des parents d'un territoire. Il est prévu d'encourager l'innovation en direction des familles, le développement de coordinations territoriales des actions d'accompagnement à la parentalité et le regroupement des dispositifs au sein des structures Avs (Laep, Clas, Reaap, etc.).

Par un double effet de qualification des référents familles et de centralisation de l'information, les centres sociaux peuvent devenir des équipements encore plus repérés par les familles pour accompagner leur rôle parental. D'ailleurs, l'étude des projets d'animation collective familles montre une évolution de la posture des professionnels. Alors qu'entre 2013 et 2016, il s'agissait souvent d'apporter un savoir aux parents, la nouvelle génération de projets insiste sur un accompagnement à la parentalité, des échanges de pratiques et la valorisation du rôle parental.

LE SDSF 2016-2020 :

RAPPEL DES ORIENTATIONS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS



II



Fruit de la réflexion partagée entre les nombreux acteurs œuvrant dans les champs de la Petite enfance/ Enfance, Jeunesse et Parentalité, un plan d'actions a été élaboré autour de 5 orientations :

- ◆ Développer une offre équilibrée des services d'accueil individuel et collectif de la Petite enfance/Enfance par une réponse adaptée aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire,
- ◆ Agir pour les jeunes en vue de leur autonomisation, leur engagement et leur insertion dans la société par le déploiement d'une politique jeunesse coordonnée,
- ◆ Accompagner et soutenir les familles à tous les âges de la vie de leur(s) enfant(s) et apporter une attention particulière aux besoins spécifiques des familles vulnérables,
- ◆ Faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire,
- ◆ Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible et la lisibilité des politiques menées en leur faveur.

Ces 5 orientations se déclinent en 9 objectifs :

- 1) Proposer une offre d'accueil variée, équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques des familles
- 2) Rendre accessibles les solutions d'accueil aux familles vulnérables
- 3) Développer et favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur les 17 réseaux d'éducation prioritaire seine-et-marnais
- 4) Donner une cohérence et une lisibilité à l'ensemble des actions jeunesse par la mise en place d'une meilleure articulation des politiques Jeunesse menées par les différents partenaires
- 5) Accompagner les jeunes et leurs parents à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale et prévenir les situations de marginalisation des jeunes
- 6) Accompagner l'ensemble des familles du département en facilitant l'accès aux différentes offres de services
- 7) Accompagner les parents dans leurs fonctions de parents d'élèves, notamment les parents d'enfants et adolescents exposés au risque de décrochage scolaire, parents d'enfants porteurs de handicap et/ou de maladie chronique
- 8) Accompagner les familles confrontées à un événement de vie déstabilisant
- 9) Rendre lisible l'offre de services aux familles

Trois comités départementaux thématiques (Comités « Les 0-10 ans », « Les 11-17 ans » et « Être parent tout au long de la vie ») ont été chargés de la mise en œuvre opérationnelle des objectifs : 12 groupes de travail ont été créés.

2.1) LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le bilan du Sdsf 2016-2020 est présenté dans sa version intégrale en annexe 1.

La Petite enfance et l'Enfance

L'optimisation des offres d'accueil du jeune enfant (Eaje, Maison des Assistants maternels) et de l'enfant (Accueil de loisirs), leur promotion et leur déploiement, la préscolarisation, le soutien et l'accompagnement des professionnels ont été les champs de réflexion investigués par le Comité départemental « Les 0 - 10 ans ».

Les travaux de réflexion engagés sur la période du Sdsf aboutissent aujourd'hui à :

- la formalisation d'une plaquette d'information et de promotion de la formation continue « La formation continue, on a tous à y gagner » destinée aux professionnels en situation d'accueil du jeune enfant et de l'enfant ayant une formation de niveau 3 ou inférieure et l'actualisation de la plaquette d'information « Assistants maternels à domicile ou en MAM, continuez à vous former » au regard des évolutions législatives opérées dans le champs de la formation continue.



Ces deux outils de communication encouragent les professionnels de la petite enfance à mobiliser leur droit à la formation pour améliorer ou acquérir des connaissances relatives à la qualité de l'accueil du jeune enfant ou de l'enfant.

- L'actualisation du guide de création et de suivi des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires : la dynamique partenariale engagée a suscité de nouvelles pistes de travail et de réflexion comme la mise en place d'une banque de données de candidatures sur les territoires afin de pouvoir proposer aux animateurs des temps pleins à partir des besoins complémentaires en péri scolaire et extrascolaire ou la mutualisation des activités administratives des structures présentes sur le territoire telles que la gestion des inscriptions, la constitution des dossiers administratifs, la gestion des facturations... toujours dans un souci de stabiliser ce secteur d'emploi pour les professionnels.



L'actualisation du recueil d'observations qui participe au dépistage et à l'accompagnement précoce de l'enfant présentant un handicap et de sa famille.

Enfin la préscolarisation des jeunes enfants a été l'objet d'une étude qualitative. Cette étude aboutit aujourd'hui à la formalisation d'éléments de lisibilité et d'arguments pour proposer un accueil de qualité au regard des besoins du très jeune enfant. Parallèlement, une réflexion sur la formation des équipes éducatives à l'accueil des enfants en Tps a été engagée. Des modules de formation commune Atsem/Professeur des écoles sont aujourd'hui élaborés et proposés.

La jeunesse

Dans un premier temps, le travail du Comité « Les 11 – 17 ans » a consisté à réaliser un état des lieux de l'offre jeunesse existante afin d'établir par la suite un diagnostic partagé. Ce travail préalable et la dynamique partenariale ont permis :

- ◆ la création de la plateforme collaborative des acteurs jeunesse www.kit-a-agir.fr
- ◆ la mise en place des journées de formation coconstruites par le Département et la Ddcs *Kit à se former*.

La Parentalité

Sur la période Sdsf, le Comité départemental « Être parent tout au long de la vie » a porté sa réflexion sur le déploiement et la promotion des dispositifs et actions parentalité ainsi que leur pérennisation.

Déploiement d'actions parentalité sur les territoires ruraux

Le diagnostic de préfiguration au Sdsf 2016-2020 a établi la couverture territoriale des 5 dispositifs Parentalité (Réseau d'écoute d'aide et d'accompagnement à la parentalité, Comité local d'accompagnement à la scolarité, Lieu d'accueil enfant parent, Médiation familiale et Espace de rencontre) et de fait mis en évidence les territoires non couverts. Avant tout déploiement de ces dispositifs, le comité a souhaité vérifier sur les territoires non couverts ou peu couverts la pertinence du besoin et l'absence d'autre action parentalité. En effet, les acteurs locaux mettent en œuvre une action sociale riche en direction des familles qui ne relève pas toujours d'un dispositif parentalité institutionnel et qu'il s'agit de repérer afin de mieux connaître pour mieux faire connaître.

Une démarche partenariale proactive a été engagée sur 5 communes : les dispositifs parentalité ont été présentés, de potentielles actions ont été suggérées au regard des potentialités et besoins du territoire.

Cette démarche de prospection a abouti au déploiement de nouvelles actions parentalité financées dans le cadre du dispositif Réaap. Elle a également démontré la richesse des actions parentalité mises en œuvre par les acteurs locaux, qui viennent compléter l'offre de service proposée dans le cadre des dispositifs parentalité institutionnels.

La pérennité des actions de coéducation : une démarche d'analyse a été engagée auprès de 5 Espaces parents et a eu pour objectif d'identifier la place du partenariat dans les Espaces parents, leurs conditions de réussite, les moyens et ressources mis à disposition. Cette démarche d'enquête a abouti à la formalisation d'un document générique – fiche « création d'un espace parents dans les collèges en 10 points » ; que les acteurs peuvent adapter aux spécificités territoriales. Des axes de préconisations relatifs au travail partenarial sont formulés.

La promotion de cet outil auprès des chefs d'établissement a été réalisée. Le développement des actions de coéducation au sein des collèges et écoles élémentaires est observé, et particulièrement au sein des 17 Réseaux d'éducation prioritaire et dans les Quartiers Politiques de la Ville.

Ainsi entre 2016 et 2020, 12 nouveaux dispositifs « Ouvrir l'Ecole aux parents pour la Réussite Educative des enfants » (OEPRE) à destination des parents allophones ont émergé ; une dizaine de collèges, disposant de locaux, ont créé un Espace Parents. A ce jour, 18 collèges projettent la création d'un Espace Parents.

La promotion des Lieux d'accueil enfants-parents auprès des acteurs et des familles : le « guide méthodologique de création, suivi et demande de financement d'un Laep » a été réactualisé ; une plaquette d'information et une série d'affiches ont été créées afin de permettre aux familles de découvrir les Laep.



2.2) L'ÉVALUATION DES ACTEURS : UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION BASÉE SUR UNE ENQUÊTE RÉALISÉE MI-2020

2.2.1) Les partenaires

Les institutions signataires et les acteurs participant aux différentes instances et groupes de travail qualifient la gouvernance comme étant claire et compréhensible. Les comités et groupes de travail ont permis de dynamiser, mettre en lien les experts locaux et usagers, de proposer de nouvelles actions, expérimentations ou mettre à jour des outils fédérateurs.

Le partenariat, la coopération, la collaboration, les échanges, la complémentarité sont des notions attribuées au Sdsf qui favorise la dynamique, la synergie, le partage des informations et leur analyse, l'engagement des parties prenantes et la transversalité des acteurs.



Toutefois, les acteurs ont le sentiment que l'avancée de la réflexion et la concrétisation des pistes dégagées ont été freinées par l'obligation permanente de validation par les instances supérieures. Le temps administratif de prise de décisions et/ou de mise en œuvre de celles-ci est trop long.

L'existence d'un trop grand nombre de groupes de travail a été relevée et il a été parfois difficile de ne pas confondre les groupes et sous-groupes de travail. Des groupes trop nombreux impactent la mobilisation des acteurs dont les engagements professionnels ou associatifs sont déjà importants. Des pistes d'amélioration sont suggérées :

- 1) Afin de garantir la mobilisation et la participation des acteurs (qui pour certains peuvent être éloignés géographiquement des lieux où se déroulent les temps de réflexion), une organisation plus rationalisée des réflexions à mener doit être envisagée à travers la formalisation de lettres de mission ou feuilles de route précises.
- 2) Les acteurs invitent à s'assurer de la variété des acteurs (mixité professionnels/bénévoles/ élus/ dirigeants/responsables/familles) et également à veiller à la représentativité des familles seine-et-marnaises - public cible du Sdsf.
- 3) Au-delà de la tenue annuelle de la commission plénière, il s'agirait de penser un circuit de validation politique et institutionnel et un plan de communication des décisions aux acteurs ; cela favoriserait l'avancée de la réflexion et la concrétisation des pistes dégagées par les groupes de travail.

La définition d'une gouvernance plus fluide favorisera l'adaptation du Sdsf aux situations évolutives des familles et aux politiques publiques

2.2.2 La mobilisation de la plateforme « la caf à votre écoute » et la question de l'information des familles

Une démarche d'écoute des familles seine-et-marnaises a été organisée en mobilisant la plateforme « La Caf à votre écoute » (<https://www.la-caf-a-votre-ecoute.caf.fr/>). Cette enquête a permis d'identifier les besoins et attentes formulés par celles-ci en termes d'informations relatives aux offres de services aux familles. 57 familles ont contribué à cette consultation en ligne.

Il en ressort que 89% d'entre elles considèrent qu'il est avant tout indispensable d'avoir des informations administratives pour vérifier les droits auxquels elles peuvent prétendre. 44 % estiment qu'il est important de connaître les offres de services Petite enfance, Enfance et Jeunesse présentes sur leur territoire d'habitation ou les services de soutien à la parentalité pour 33 %.

78 % précisent qu'elles ont déjà pu avoir accès à ce type d'information. Les permanences d'accueil ou de rendez-vous proposées par les institutions ne sont pas les premiers canaux d'information mobilisés par les familles alors qu'au moins 45 % d'entre elles précisent qu'elles auraient besoin de cet accueil physique.

Par ailleurs, 90 % précisent ne pas connaître les services et institutions qui pourraient les accompagner et les soutenir dans les domaines en lien avec les modes de garde, l'éducation des enfants et la parentalité.

D'une manière générale, ces familles manifestent une grande appétence pour le numérique : 100 % des familles plébiscitent les informations via les sms ou mails. L'usage des sites internet facilite leur accès à l'information. Cela ne doit cependant pas occulter les besoins en termes d'information de proximité.

O RIENTATIONS POUR LA PÉRIODE 2021-2025

III



Le Schéma départemental des services aux familles a pour ambition le pilotage des politiques publiques locales en matière de Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité, pour la période 2021-2025.

Il s'adresse à toutes les familles de Seine et Marne dont la diversité des besoins peut conduire à envisager des modalités d'action généralistes ou spécifiques : les familles recomposées, les familles nombreuses, les familles précaires ou en insertion, les familles concernées par le handicap d'un parent ou d'un enfant, les familles monoparentales, les familles confrontées à la barrière de la langue ou de l'écrit etc. C'est pourquoi il est construit sur la base d'une approche situationnelle signifiante pour les familles.

Le Schéma départemental des services aux familles s'inscrit à la croisée de différentes politiques publiques :

- ◆ la Stratégie de lutte contre la pauvreté et le plan de relance économique déployés par les services de la Préfecture et Pôle emploi, ainsi que la Convention d'appui à la Stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi passée entre la Préfecture et le Département,
- ◆ la Politique familiale portée notamment par la Caf et la MSA,
- ◆ la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance et la Convention signée à cet effet entre la Préfecture, le Département et l'Agence régionale de santé,
- ◆ le Schéma des solidarités adopté par le Conseil départemental,
- ◆ la coéducation développée par l'Education Nationale,
- ◆ la promotion et l'accompagnement de la qualité éducative, l'engagement et la citoyenneté des jeunes développée par la Direction départementale de la cohésion sociale,
- ◆ les politiques de santé déployées par la Caisse primaire d'assurance maladie et l'Agence régionale de santé.

Il vise à mobiliser l'ensemble des parties prenantes :

- ◆ les institutions contribuant à la régulation des services aux familles,
- ◆ les gestionnaires des équipements et services,
- ◆ les acteurs opérationnels et territoriaux (professionnels, associations etc.),
- ◆ les entreprises par l'action qu'elles développent pour faciliter la conciliation vie professionnelle/vie familiale de leurs salariés.

C'est pourquoi sont engagées dans ce schéma l'Union des Maires de Seine et Marne, l'Association des Maires ruraux, l'Union départementale des associations familiales et l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale.

Le Sdsf représente à lui seul un réseau de partenaires et d'acteurs, qu'il s'agit de rendre dynamique à travers une gouvernance agile et des modalités opérationnelles de mise en œuvre adaptées à la richesse des acteurs seine-et-marnais et à la configuration géographique du département. La ruralité nécessite notamment de développer, pour chaque acteur des modalités adaptées d'intervention (ex : itinérance) pour aller vers les publics comme dans les territoires les plus denses.

Le bilan du Sdsf 2016-2020 et le diagnostic territorial permettent la définition de nouvelles orientations et objectifs pour la période 2021-2025.

Ces orientations sont organisées autour de 4 situations :

- ◆ Je suis futur parent ou parent d'un jeune enfant,
- ◆ Je suis parent d'un enfant,
- ◆ Je suis parent d'un adolescent,
- ◆ Je suis un jeune adulte.

Certaines orientations sont communes à différentes situations familiales et seront travaillées de manière transversale. La définition de feuilles de route annuelles formalisera leur mise en œuvre opérationnelle.

3.1) SUJETS TRANSVERSAUX

Besoins	Objectifs	Actions
Avoir accès aux informations utiles sur les services disponibles	Proposer une offre d'information généraliste	Mobiliser les acteurs présents sur les territoires en tant que relais d'information en direction des familles (associations, structures d'Animation de la vie sociale, Ccas, Points accueil territoriaux, etc.)
		Utiliser les sites internet institutionnels existants et proposer cette offre de manière articulée entre les partenaires en mobilisant des espaces collaboratifs (ex : « Catalogue offres de services Pôle emploi et partenaires », « Espace Resana », « kit-à-agir », etc).
		S'appuyer sur les travaux de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance
		Développer les usages correspondant aux besoins en accès numérique et en communication à distance
	S'appuyer sur les Relais assistants maternels (Ram), les centres sociaux, les services de Protection Maternelle et Infantile (Pmi) ou les initiatives type Maison des familles pour proposer une offre de conseil en proximité sur toutes les dimensions de la vie quotidienne (garde, alimentation, éducation, parentalité)	Accompagner méthodologiquement cette mission auprès des Ram, des centres sociaux, des services de Pmi ou les initiatives type Maison des familles
	Accroître l'orientation des familles vers les services existants en s'appuyant sur d'autres acteurs que ceux de l'enfance et de la parentalité (sports, médiation, Maisons France Service etc.)	Faire connaître aux acteurs du sport, de la culture, de la médiation numérique et administrative, des médiathèques etc. les offres au titre de l'enfance et de la parentalité
	Développer des offres locales pluridisciplinaires coconstruites en direction des parents	Aider à la mise en réseau des acteurs locaux (Ram, Pmi, associations etc.)
	Accompagner les familles dont un enfant est porteur de handicap dans l'accès à leurs droits et aux équipements et services	Préciser les articulations des interventions des différents acteurs (Service d'accueil familial, Travail social Caf, municipalité, Maison départementale des solidarités, etc.)
Pouvoir bénéficier d'une offre inclusive	Faire connaître la richesse des offres existant sur le territoire par la semaine départementale des services aux familles	Expérimenter et si possible pérenniser une semaine des services aux familles
		Faire un répertoire départemental accessible aux familles recensant l'ensemble des lieux ressources selon l'âge de l'enfant
		Créer un réseau partenarial avec les différents acteurs à l'échelle territoriale

3.2) JE SUIS FUTUR PARENT OU PARENT D'UN JEUNE ENFANT

(En attente des ordonnances d'application de la loi ASAP relative à la réforme des modes d'accueil (avril 2021) et de leurs répercussions possibles sur les organisations des signataires)

Besoins	Objectifs	Actions
Être accompagné dans le désir d'enfant et pendant la grossesse	Accompagner les familles sur leur projet parental	Développer des actions d'accompagnement à la parentalité en période prénatale, notamment celles inscrites dans le contrat relatif à la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance
Pouvoir faire garder son enfant dans une structure collective	Poursuivre le soutien au développement d'offres, notamment de structures à taille modeste et avec des formats souples	Proposer aux villes et aux intercommunalités une offre de conseil en ingénierie permettant de mieux identifier les modèles économiques et les expériences réussies
	Encourager et soutenir des projets expérimentaux	Prendre appui notamment sur l'expérimentation des micro-crèches en gare Favoriser des projets en lien avec l'art, la culture, la nature, etc
	Mobiliser les entreprises pour contribuer à la conciliation vie familiale et vie professionnelle de leurs employés	Prendre appui sur le plan de relance économique et l'implantation de nouveaux sites d'activité pour faire connaître les possibilités de financement ouvertes aux employeurs
	Faire une place aux familles en insertion dans les Eaje, notamment les familles monoparentales	Poursuivre le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelles (Avip)
		Développer l'accueil des enfants de familles en insertion en développant les articulations entre les acteurs de l'insertion et les Eaje et en bonifiant le financement de ces accueils
Pouvoir faire garder son enfant avec un mode de garde individuel	Lutter contre la rétractation de l'offre d'accueil individuel	Porter une grande campagne de communication sur les emplois d'assistant maternel et d'auxiliaire parental
		Faciliter l'accès à la formation initiale (découverte des demandeurs d'emploi aux métiers et promotion des formations, lieux de formation, indemnisation, accueil des enfants pendant les modules, aides à l'acquisition de matériel, etc.)
		Aider au développement et au fonctionnement durable des Maisons d'assistants maternels (Mam)
		Favoriser l'implantation de Mam dans des secteurs sous dotés en offre d'accueil
		Etudier la possibilité de développer le mode de garde à domicile en associant les acteurs Pôle emploi, Caf, Département, Msa, Fepem, Ram...
	Développer la professionnalisation des assistants maternels et accompagner l'exercice de la pratique professionnelle	Accompagner avec les Ram et la Pmi l'accroissement de la qualité des projets d'accueil Créer un lieu ressources départemental dédié aux assistants maternels

Besoins	Objectifs	Actions
Pouvoir faire garder son enfant avec un mode de garde individuel (suite)	Développer la professionnalisation des auxiliaires parentaux	Développer l'information des parents employeurs sur leurs droits et sur leurs devoirs
		Sensibiliser les Ram à la possibilité d'ouvrir leurs ateliers aux auxiliaires parentaux pour favoriser leur montée en compétence
		Mobiliser la formation continue pour une montée en compétence de ces professionnels
		Travailler sur la mutualisation de ce service pour répondre aux horaires atypiques en gardant à l'esprit l'aspect économique
Avoir une continuité de l'accueil de l'enfant à partir de sa scolarisation à 3 ans	Accompagner le développement d'Acm maternels en promouvant des projets pédagogiques adaptés	Promouvoir le guide Acm et développer au sein du guide le volet pédagogique sur la petite enfance
	Avoir une veille sur l'impact de l'arrivée plus conséquente des plus petits dans la fréquentation globale des Acm	Profiter du reporting annuel des institutions pour conduire une analyse croisée des données
Pouvoir être soutenu dans les apprentissages de son jeune enfant	Promouvoir les offres de Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)	Développer la mise en réseau des acteurs à l'échelle territoriale
	Permettre aux enfants de parents sans activité professionnelle de fréquenter les Eaje	Communiquer sur les missions des Eaje qui ne se limitent pas à la garde de l'enfant mais qui intègrent des apprentissages essentiels au développement cognitif de l'enfant
		Soutenir cette fréquentation des familles pauvres par des financements majorés
	Dans les territoires présentant un environnement social défavorisé, où des classes spécifiques à l'accueil des enfants de moins de trois ans (TPS) sont implantées par l'Education nationale, permettre aux enfants des familles éloignées de la culture scolaire d'y être accueillis	Accompagner les familles, qui pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sont éloignées de la culture scolaire, afin qu'elles scolarisent leur très jeune enfant
Pouvoir bénéficier d'une offre inclusive	Accueillir, dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et chez les assistants maternels, dans les Accueils Collectifs de Mineurs (Acm) etc, les enfants porteurs de handicap dans un cadre de qualité pour tous les enfants accueillis	Aider à la conception du dispositif d'accueil et à sa mise en œuvre (formation, matériel etc.)
		Offrir une capacité de régulation entre la famille et les professionnels qui accueillent l'enfant
		Développer les contacts entre les professionnels de l'accueil (Eaje, assistants maternels, Acm) et les structures médico-sociales

3.3) JE SUIS PARENT D'UN ENFANT

Besoins	Objectifs	Actions
Pouvoir bénéficier dans chaque bassin de vie d'une offre diversifiée et de qualité	Accompagner la généralisation d'une offre socle sur chaque Epci avec l'ensemble des acteurs dans une approche d'aménagement social du territoire : • Laep • Accompagnement à la parentalité • Accompagnement scolaire • Accueil Collectif des Mineurs (Acm) • Coéducation • Actions de prévention à la santé en veillant notamment à l'accès des habitants des QPV	Promouvoir et développer la thématique « Petite enfance et Enfance » sur les territoires et faire en sorte de disposer sur chaque Epci d'une offre : - Laep - Accompagnement à la parentalité - Accompagnement scolaire - Acm - Coéducation - Actions de prévention à la santé Accroître la collaboration entre les villes ou Epci et les établissements scolaires pour s'approprier les dispositifs nationaux et développer les initiatives de coéducation
	Poursuivre la qualification de l'offre	Développer les possibilités de formation des professionnels et bénévoles
		Développer la mise en réseau des acteurs à l'échelle territoriale d'une part et à l'échelle thématique (réseau des Reaap, réseau des Laep etc.)
		Développer les contacts entre les acteurs de l'enfance et de la parentalité et les acteurs du sport et de la culture
	Vérifier l'accès de tous à ces services	Réaliser un diagnostic du profil des familles mobilisant les services proposés
Pouvoir bénéficier d'une offre inclusive	Faciliter une continuité de l'accueil entre le temps scolaire et le temps périscolaire et extra-scolaire	Harmoniser les protocoles d'accueil
		Mettre en réseau les adultes intervenant auprès de l'enfant

3.4) JE SUIS PARENT D'UN ADOLESCENT

Besoins	Objectifs	Actions
Pouvoir bénéficier dans chaque bassin de vie d'une offre diversifiée	Accompagner la généralisation d'une offre socle sur chaque EPCI avec l'ensemble des acteurs dans une approche d'aménagement social du territoire : • Appui aux initiatives collectives et associatives • Accès à la citoyenneté • Réussite scolaire • Accompagnement à la parentalité • Coéducation • Actions de prévention à la santé en veillant notamment à l'accès des habitants des QPV	Promouvoir sur chaque Epci la mise en place d'une offre : - Appui aux initiatives collectives et associatives - Accès à la citoyenneté - Réussite scolaire - Accompagnement à la parentalité - Coéducation - Actions de prévention à la santé adaptée à tous les profils de publics
	Expérimenter des formats nouveaux d'actions en direction des jeunes	Poursuivre le développement des espaces parents dans les établissements scolaires
		Accompagner des expérimentations locales
	Poursuivre la qualification de l'offre (formation, collaboration villes, Département, Région/ Education nationale, partenariats avec les acteurs locaux et institutionnels)	Proposer des actions locales d'information en direction des collégiens et lycéens (ex : partenariat avec des acteurs locaux et institutionnels tels que la Cnam, les services publics de l'emploi et de l'orientation - soutien des jeunes dans leur réflexion sur leur avenir professionnel et leur projet de formation scolaire, actions portées par le Département, etc.)
	Développer les contacts entre les acteurs de l'enfance et de la parentalité et les acteurs du sport et de la culture	Inviter les acteurs à s'inscrire et à alimenter la plateforme « kit-à-agir » Prendre appui sur le portail « kit-à-agir » pour favoriser les échanges entre différents acteurs
Pouvoir bénéficier d'une offre inclusive	Faciliter une continuité de l'accueil de l'adolescent entre le temps scolaire et le temps périscolaire et extra-scolaire	Poursuivre les démarches engagées lors de la petite enfance et de l'enfance

3.5) JE SUIS UN JEUNE ADULTE

Besoins	Objectifs	Actions
Avoir accès aux informations utiles sur les services disponibles	Proposer une offre d'information spécifique au jeune adulte (apprentissage, offres de formation spécifique, plan « Un jeune - Une solution », etc.)	Utiliser les sites internet existants pour proposer cette offre de manière articulée entre les partenaires
	Faciliter l'orientation des jeunes par les professionnels (portail kit à agir) et leur accès aux droits (boussole des droits)	Mobiliser et poursuivre l'enrichissement des espaces collaboratifs (Portail « Kit à agir », « Catalogue offres de services Pôle emploi et partenaires », « Espace Resana », etc)
		Sensibiliser et informer les acteurs jeunesse des offres de service proposées par les acteurs de l'insertion, les acteurs sociaux et médico-sociaux (la Cnam, le service public de l'emploi, le service public de l'orientation, etc.)
Pouvoir bénéficier dans chaque bassin de vie d'une offre diversifiée	Accompagner la généralisation d'une offre socle sur chaque Epci avec l'ensemble des acteurs dans une approche d'aménagement social du territoire : - Appui aux initiatives collectives et associatives des jeunes - Accès à la citoyenneté - Accès à la santé - Réussite scolaire et insertion professionnelle en veillant notamment à l'accès des jeunes adultes des QPV	Promouvoir sur chaque Epci la mise en place d'une offre : - Appui aux initiatives collectives et associatives des jeunes - Accès à la citoyenneté - Accès à la santé notamment via les services de Pmi et les actions de la Cnam - Réussite scolaire et insertion professionnelle
Pouvoir être accompagné dans la découverte des obligations d'un adulte	Penser des parcours d'insertion socio-professionnelle et de santé en direction de publics fragilisés (sortants de l'Aide sociale à l'enfance, jeunes bénéficiaires du Plan Régional d'insertion pour la Jeunesse, très jeunes parents, décrocheurs scolaires, demandeurs d'emploi, etc.)	Favoriser la coordination des acteurs dans la construction de parcours d'accompagnement
		S'appuyer sur les actions inscrites dans la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance, notamment en faveur de tous les enfants et jeunes de l'Aide sociale à l'enfance et des jeunes porteurs d'un handicap
		S'appuyer sur les actions de la Cnam inscrites dans le Plan Local d'Accompagnement du Non recours, des Incompréhensions, des Ruptures (PLANIR) notamment : - les actions d'accès et d'accompagnement aux droits (ex : aide à la complémentaire santé, etc.), - les actions d'accès aux soins et de sensibilisation à la santé (bucco-dentaire, diététique, etc.), - les actions de prévention santé

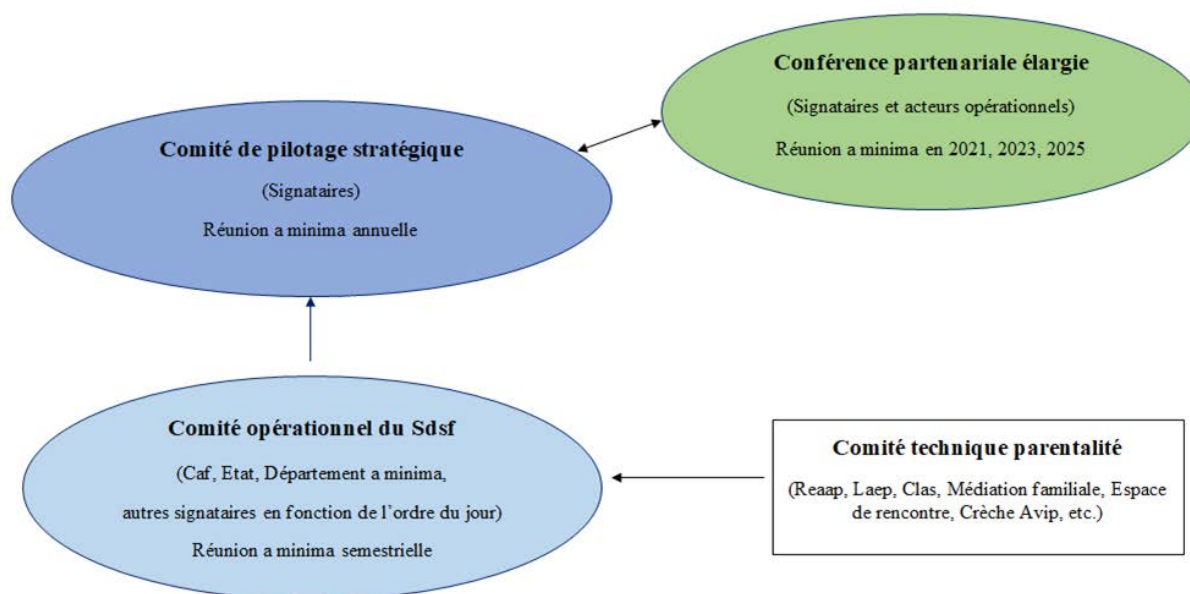
COMITOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

IV



Au regard de l'expérience du précédent Sdsf, la gouvernance du Sdsf 2021-2025 se veut agile et fluide afin que le plan d'action défini pour la période à venir s'adapte aux évolutions des politiques publiques et aux besoins territoriaux.

Ainsi, la gouvernance du Schéma départemental des services aux familles 2021-2025 s'organise autour de 4 instances.



LE COMITÉ DE PILOTAGE STRATÉGIQUE DU SDSF

Instance de décision et de suivi du Sdsf, le Comité de pilotage stratégique est le garant de la mise en œuvre opérationnelle des quatre orientations situationnelles (« Je suis futur parent ou parent d'un jeune enfant », « Je suis parent d'un enfant », « Je suis parent d'un adolescent », « Je suis un jeune adulte ») et de leurs objectifs, dans le cadre d'une approche transversale.

Pour ce faire, sur la base des propositions du Comité de pilotage opérationnel, des échanges et des débats menés en son sein, il :

- ◆ définit annuellement les feuilles de route et plans d'action départementaux (mission, cadre temporel de la mission, composition du groupe, modalités de reporting, indicateurs de résultats, etc.)
- ◆ désigne les référents/pilotes des actions à engager,
- ◆ décide des indicateurs d'évaluation nécessaires pour mesurer l'impact des actions sur la vie des familles (à cet égard, un temps de travail spécifique sera mené début 2021 pour les identifier en vue de l'évaluation de 2025).

Cette instance se réunit a minima une fois par an.

Pilotage : **Préfecture de Seine-et-Marne**

Animation : **Caf 77**

Composition : **Les signataires du Sdsf**

LE COMITÉ OPÉRATIONNEL DU SDSF

Instance technique qui se réunit a minima une fois par semestre, le Comité opérationnel du Sdsf :

- ◆ élabore des propositions permettant au Comité de pilotage stratégique de définir annuellement les axes de travail, leur pilotage et le cadre d'intervention des groupes de réflexion et action,
- ◆ suit, évalue, examine les résultats des actions et réflexions engagées par les groupes de travail, les valide et/ou propose des réajustements si nécessaire.
- ◆ rend compte au Comité stratégique du Sdsf de l'avancée des travaux.

Pilotage : **Préfecture de Seine-et-Marne**

Animation : **Caf 77**

Composition : **Préfecture de Seine-et-Marne, Caf77, Conseil départemental**

En tant que de besoin et selon les points inscrits à l'ordre du jour, les institutions et acteurs qui concourent à la mise en œuvre du Sdsf seront invités à participer au Comité opérationnel du Sdsf.

La mise en œuvre des objectifs du Sdsf est menée sous la conduite d'un double pilotage :

- ◆ le pilotage thématique du Sdsf : dans le cadre de leur mission pluriannuelle, 3 pilotes (définis en Comité de pilotage) organiseront les travaux par thématiques,
- ◆ l'animation de groupes de travail : sur une durée déterminée, tout signataire du Sdsf peut être désigné animateur de groupes de travaux par le Comité de pilotage stratégique.

Les réflexions sont engagées sur la base d'une feuille de route notifiée annuellement à chaque pilote par le Comité de pilotage stratégique.

Selon leur périmètre d'action défini, les réflexions sont menées :

- ◆ dans le cadre des structures de travail existantes entre institutions (Groupe d'Appui Départemental par exemple, etc.),
- ◆ ou par la mise en place de groupes de travail dédiés et organisés sur une durée semestrielle ou annuelle.

LE COMITÉ TECHNIQUE PARENTALITÉ

Instance de coordination opérationnelle des dispositifs institutionnels (Réaap, Clas, Médiation familiale, Espace de rencontre, Laep, Crèche Avip, etc.), le Comité technique Parentalité a pour mission le partage de l'appréciation des signataires du Sdsf :

- ◆ des demandes de financements déposées par les porteurs de projet auprès de chaque institution,
- ◆ des demandes de labellisation « Crèche à vocation d'insertion professionnelle » (Crèche Avip) déposées par les Etablissements d'accueil du jeune enfant.

Le comité se réunit a minima sur la base de 3 réunions annuelles.

Pilotage et animation : **Caf 77**

Composition : **Préfecture de Seine-et-Marne, Département, Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité, Association des Maires ruraux, Education nationale, Justice, Ddcs, Caf77, Msa Idf, Pôle emploi, Têtes de réseaux Réaap.**

En tant que de besoin, des personnes qualifiées ou dont l'action concourt au soutien à la parentalité ou à l'insertion des familles peuvent être invitées par cette instance.

LA CONFÉRENCE PARTENARIALE ÉLARGIE

La Conférence partenariale élargie est une instance d'informations et d'échanges multipartenariaux et de veille sociale. Elle :

- ◆ participe à la définition et à l'actualisation du diagnostic départemental partagé : état des lieux des besoins et potentialités repérés par les différents acteurs sur les territoires,
- ◆ promeut le Sdsf, communique sur les actions du Sdsf au sein des réseaux de ses participants,
- ◆ mobilise la participation des acteurs seine-et-marnais aux groupes de travail et de réflexion du Sdsf,
- ◆ participe à l'évaluation du Sdsf en témoignant de la mise en œuvre et de l'impact des actions du Sdsf sur les territoires.

Sur la période du Sdsf (2021-2025), la Conférence partenariale élargie se réunira a minima trois fois :

- ◆ une conférence en début de période (2021),
- ◆ une conférence intermédiaire pour échanger sur l'avancée du Sdsf et réaliser un diagnostic départemental (2023),
- ◆ une conférence au terme de la période, en vue de l'évaluation du Sdsf.

Pilotage : **Préfecture de Seine-et-Marne**

Animation : **Caf 77**

Composition : **Représentants des institutions signataires du Sdsf, acteurs sociaux et médico-sociaux seine-et-marnais (collectivités territoriales, Fédérations de l'Education populaire, Eaje, structures de l'animation de la vie sociale, acteurs jeunesse, parentalité, associations etc.).**

LE SDSF ET LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (SDAVS) : DES ENJEUX COMMUNS, DES PASSERELLES À CRÉER

L'évolution de la demande sociale, comme la crise que nous traversons, conduisent les familles à être en demande d'espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche. En réponse à cette attente, l'animation de la vie sociale constitue un ensemble d'interventions qui s'appuient sur des structures de proximité, véritables lieux-ressources. Les structures Avs proposent des services et des activités coordonnés, à finalités sociales, éducatives et culturelles qui favorisent la mise en œuvre des initiatives locales et créent du lien social.

Il apparaît clairement que les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des acteurs essentiels en matière de déploiement de services aux familles.

Au regard des travaux de bilan des schémas et de diagnostic réalisé, les acteurs du Sdsf et du Sdavs identifient des besoins et des objectifs d'actions similaires :

➔ **Besoin d'accès aux informations utiles sur les services disponibles :**

- ◆ proposer une offre d'information généraliste,
- ◆ accroître l'orientation des familles vers les services existants en s'appuyant sur d'autres acteurs que ceux de l'enfance et de la parentalité (sports, médiation, MFS etc.).

➔ Besoin de permettre aux familles de bénéficier dans chaque bassin de vie d'une offre diversifiée et de qualité :

- ◆ accompagner la généralisation d'une offre socle sur chaque Epci avec l'ensemble des acteurs dans une approche d'aménagement social du territoire en veillant notamment à l'accès des habitants des QPV,
- ◆ poursuivre la qualification de l'offre (formation aux professionnels et bénévoles, mise en réseau des acteurs, développement d'actions d'appui aux initiatives collectives et associatives, accès à la citoyenneté, actions en faveur des publics fragilisés, ...),
- ◆ vérifier l'accès de tous aux services,
- ◆ expérimenter des formats nouveaux d'actions notamment en direction des jeunes.

Ainsi, il est prévu que ces thèmes soient traités de façon articulée entre les deux schémas. De ce fait, les objectifs identifiés ci-dessus seront travaillés en réunissant les acteurs des deux schémas. Le pilotage de ces groupes reposera sur l'animation partagée du pilote désigné au titre du Sdsf et du coordinateur du Sdavs. Cette organisation permettra une rationalisation des forces sur ces axes similaires et facilitera les synergies d'acteurs sur ces domaines.

COMMUNICATION ET PROMOTION DU SDSF

V



(Cf. annexe 2)

Les parties signataires donnent leur autorisation pour la mise en ligne sur leur site du présent schéma. Elles décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent schéma. Les supports communs sont validés par le Comité de pilotage stratégique et font apparaître les logos de chacune des parties au schéma.

FINANCEMENT DES ACTIONS

VI



Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction de leurs crédits disponibles de façon à soutenir les actions inscrites au présent schéma. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie au schéma.

SIGNATURES



Pour l'État,	Pour le Conseil départemental 77	Pour l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de Seine-et-Marne
Le Préfet de Seine-et-Marne Thierry COUDERT	Le Président Patrick SEPTIERS	Le Président Guy GEOFFROY
Pour l'Association des Maires ruraux 77	Pour l'Éducation nationale	Pour la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne
Le Président François DEYSSON	la Directrice académique des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne Valérie DEBUCHY	le Président du Conseil d'administration François CHABERT
Pour la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne	Pour la Caisse de Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France	Pour la Caisse de Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France
la Directrice Gaëlle CHOQUER-MARCHAND	le Président du Conseil d'administration Olivier HUE	le Directeur général Laurent PILETTE
Pour la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne	Pour Pôle emploi Ile-de-France	Pour l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale de Seine-et-Marne
la Directrice Isabelle BERTIN	la Directrice territoriale Pôle emploi Seine-et-Marne Caroline BACCHINI	La Présidente Danielle GAUTHIER
	Pour Union départementale des associations familiales de Seine-et-Marne	
	La Présidente Joëlle MORISETTI	

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan du Sdsf 2016-2020

Annexe 2 : Plan de communication du Sdsf 2021-2025





Bilan du Schéma départemental des services aux familles

Seine- et-Marne

2016-2020



PRÉFET DE
SEINE-ET-MARNE

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



Sommaire

Préambule	4
1. La gouvernance Sdsf 2016 – 2020	8
Les modalités de gouvernance : rappel.....	8
Quelle évaluation de la gouvernance ?	11
2. Le Comité départemental thématique « 0 – 10 ans »	13
2.1 Le groupe « Qualité de l'accueil et formation des professionnels de la Petite Enfance/Enfance »	13
2.2 Le groupe « Promotion et déploiement des Accueils collectifs de mineurs »	14
2.3 Le groupe « Déploiement des Maisons d'assistants maternels »	15
2.4 Le groupe « Soutien des professionnels et accueil du jeune enfant porteur de handicap »	15
2.5 Le groupe « Promotion des modes d'accueil itinérants »	16
2.5.1 L'association « La balle au bond »	16
2.5.2 La promotion des modes d'accueil itinérants	17
2.6 Le groupe « Déploiement des Toutes petites sections de maternelle »	17
2.6.1 Déploiement des Tps et accueil de qualité au regard des besoins du très jeune enfant	17
2.6.2 La promotion auprès des familles et des municipalités des territoires ciblés	18
2.7 Le groupe « Promotion des Laep »	19
3. Le Comité départemental thématique « 11 – 17 ans »	21
3.1 Développer de nouvelles actions à partir de l'existant : réalisation du diagnostic	21
3.2 Mobiliser les adolescents, les jeunes dans des projets collectifs et citoyens et tendre vers un maillage territorial en termes de services accessibles à la jeunesse	21
3.3 Accompagner les jeunes et leur famille dans l'apprentissage des valeurs de la République et développer une culture de la citoyenneté en favorisant l'ouverture culturelle et interculturelle ...	22
4. Le Comité départemental thématique « Être parent tout au long de la vie »	23
4.1 Le groupe « Parentalité et déploiement des dispositifs et actions parentalité » : une démarche pro-active en direction des territoires ruraux	23
4.2 Le groupe « Parentalité et scolarité des enfants : action partenariale et pérennisation des Espaces Parents »	24
4.3 Le groupe « Parentalité et événement de vie déstabilisant »	25
5. Le Comité technique Communication/Information	27
5.1 La promotion du Sdsf et de ses travaux de réflexion	27
5.2 L'information des familles : quel espaces ressources départemental sur les services aux familles ?	28

PRÉAMBULE

Le Sdsf 2016 – 2020 : rappel de la genèse et méthodologie de renouvellement

Les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité sont conduites par de multiples acteurs.

Le gouvernement a souhaité impulser une dynamique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. Pour donner à cette dynamique le cadre d'action qui lui faisait défaut, le Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap) a arrêté le 17 juillet 2013, les grands axes de la réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité. Dans ce cadre, il a été proposé de créer des schémas départementaux des services aux familles qui ont pour objectifs fondamentaux de :

- développer des services de qualité en direction des familles,
- réduire les inégalités territoriales et de corriger les inégalités sociales dans les champs de l'accueil du jeune enfant et de la parentalité.

La circulaire n°DGCS/SD2C/2105/8 du 22 janvier 2015 confirme cette orientation en engageant les départements en ce sens.

Dès juin 2015, les partenaires du département de Seine-et-Marne se sont engagés dans la démarche d'élaboration du Sdsf afin de réaffirmer leur volonté de renforcer le pilotage de la gouvernance des politiques d'accueil de la Petite enfance/Enfance et de la Parentalité. Au regard des caractéristiques démographiques du département, les partenaires ont souhaité que la dimension jeunesse soit également intégrée dans le Sdsf.

Ce schéma est mené sous l'autorité du Préfet de Seine-et-Marne, en lien étroit avec la Caisse d'allocations familiales, le Département, l'Union des Maires et des Présidents des Epci, l'Education nationale, la Caisse de Mutualité sociale agricole d'Île-de-France, l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale et l'Union départementale des associations familiales.

La signature officielle du Sdsf 2016 - 2020 s'est déroulée le 17 octobre 2016. Fruit de la réflexion partagée entre les nombreux acteurs œuvrant dans les champs de la Petite enfance/Enfance, Jeunesse et Parentalité, un plan d'actions a été élaboré autour de 5 orientations :

1. Développer une offre équilibrée des services d'accueil individuel et collectif de la Petite enfance/Enfance par une réponse adaptée aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire.
2. Agir pour les jeunes en vue de leur autonomisation, leur engagement et leur insertion dans la société par le déploiement d'une politique jeunesse coordonnée.
3. Accompagner et soutenir les familles à tous les âges de la vie de leur(s) enfant(s) et apporter une attention particulière aux besoins spécifiques des familles vulnérables.
4. Faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire.
5. Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible et la lisibilité des politiques menées en leur faveur.

Ces 5 orientations se déclinent en 9 objectifs et 21 actions.

Rappel des objectifs et actions retenues au schéma signé en 2016 :

Domaine	Objectifs	Actions
Petite Enfance / Enfance	1. Proposer une offre d'accueil variée, équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques des familles	1.1 Optimiser l'offre d'accueil existante pour les jeunes enfants et les enfants (Eaje, accueil individuel, accueil de loisirs)
		1.2 Développer et accompagner de nouvelles solutions d'accueil sur les territoires prioritaires
		1.3 Favoriser les horaires modulés et une amplitude horaire élargie pour répondre à des besoins spécifiques d'accueil du jeune enfant
	2. Rendre accessibles les solutions d'accueil aux familles vulnérables (familles précaires, familles monoparentales, familles confrontées à un handicap et/ ou une maladie chronique de leur enfant...	2.1 Favoriser et développer l'accueil des enfants des familles vulnérables au sein des Eaje, accueils de loisirs et chez les assistants maternels
		2.2 Développer et soutenir les modes d'accueil itinérants tels que « La Roulotte des petits » et les services d'accompagnement des familles tels que « La balle au bond »
	3. Développer et favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur les 17 réseaux d'éducation prioritaire seine-et-marnais	3.1 Engager une réflexion globale pour proposer un accueil de qualité au regard des besoins du très jeune enfant : école, accueils péri et extrascolaires, profil des professionnels et compétences requises
		3.2 Assurer une campagne de promotion auprès des familles et municipalités des territoires concernés

Jeunesse	4. Donner une cohérence et une lisibilité à l'ensemble des actions jeunesse par la mise en place d'une meilleure articulation des politiques Jeunesse menées par les différents partenaires	4.1 Structurer l'offre Jeunesse sur les territoires dans le cadre d'une dynamique partenariale
		4.2 Mettre en œuvre un pilotage coordonné de la politique Jeunesse
	5. Accompagner les jeunes et leurs parents à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale et prévenir les situations de marginalisation des jeunes	5.1 Développer de nouvelles actions à partir de l'existant
		5.2 Mobiliser les adolescents, les jeunes dans des projets collectifs et citoyens et tendre vers un maillage territorial en termes de services accessibles à la jeunesse
Parentalité	6. Accompagner l'ensemble des familles du département en facilitant l'accès aux différentes offres de services	5.3 Accompagner les jeunes et leur famille dans l'apprentissage des valeurs de la République et développer une culture de la citoyenneté, en favorisant l'ouverture culturelle et interculturelle
		6.1 Développer les dispositifs et actions parentalité sur l'ensemble du territoire en prenant appui sur une dynamique partenariale
	7. Accompagner les parents dans leurs fonctions de parents d'élèves, notamment les parents d'enfants et adolescents exposés au risque de décrochage scolaire, parents d'enfants porteurs de handicap et/ou de maladie chronique	6.2 Mettre en œuvre une coordination des différentes offres de service aux familles et tendre vers un maillage territorial de l'ensemble des dispositifs parentalité
		7.1 Accompagner dans un objectif d'autonomisation les familles à la scolarisation de leur enfant en école maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée, en apprentissage
	8. Accompagner les familles confrontées à un événement de vie déstabilisant	7.2 rendre lisible et accessible l'école aux parents pour favoriser la rencontre et la communication parents/équipes éducatives
		8.1 Accompagner les familles dès la survenue d'un événement de vie déstabilisant
		8.2 Développer les dispositifs Médiation familiale et Espace de rencontre sur l'Est du département

Information / Communication	9. Rendre lisible l'offre de services aux familles	9.1 Améliorer la communication et l'information en direction des familles pour favoriser l'accès aux différentes offres de services
		9.2 Renforcer l'information, favoriser la formation et soutenir les acteurs (institutions, collectivités territoriales et associations) pour mieux accueillir et orienter les familles vers l'offre de services la plus adéquate
		9.3 Rendre plus visible et lisible l'offre de service aux familles auprès des élus (Union des maires 77) avec le concours du Conseil départemental

L'année 2020 – dernière année du présent schéma – est consacrée à son renouvellement.

La démarche méthodologique de renouvellement mise en œuvre a permis de mener de manière parallèle des focus venant alimenter le bilan et les perspectives du futur schéma 2021- 2025.

Sur la base du diagnostic préfigurateur réalisé en 2015, la collecte et l'analyse de données chiffrées (Insee, statistiques allocataires, données action sociale Caf, Msa, Département77) permettent aujourd'hui de :

- présenter une photographie actualisée de la population seine-et-marnaise et ses allocataires,
- repérer le développement de la couverture territoriale sur la période et mesurer les efforts restant à réaliser en termes :
 - d'accueil du jeune enfant et de l'enfant,
 - de dispositifs et appels à projet jeunesse,
 - des dispositifs parentalité.

Parallèlement, une approche qualitative a eu pour ambition de :

- recueillir l'avis des institutions signataires et des acteurs sociaux et médico-sociaux sur la mise en œuvre du Schéma 2016 – 2020 (gouvernance, plan d'actions, modalités d'organisation...),
- valoriser les missions et actions des principales institutions sociales signataires (Caf 77, Département 77, Msa Idf, Education nationale, Udaf 77) au regard des objectifs du Sdsf,
- recueillir les attentes et besoins des familles seine-et-marnaises en termes d'informations relatives aux offres de services aux familles.

A cet égard, institutions signataires, professionnels et bénévoles des institutions et associations médico-sociales, familles seine-et-marnaises ont été destinataires d'un questionnaire d'enquête à renseigner en ligne.

Enfin, l'organisation de deux instances d'échanges et de réflexion (Comité plénier Sdsf restreint et atelier créativité) ont donné à chacune des 8 institutions signataires la possibilité :

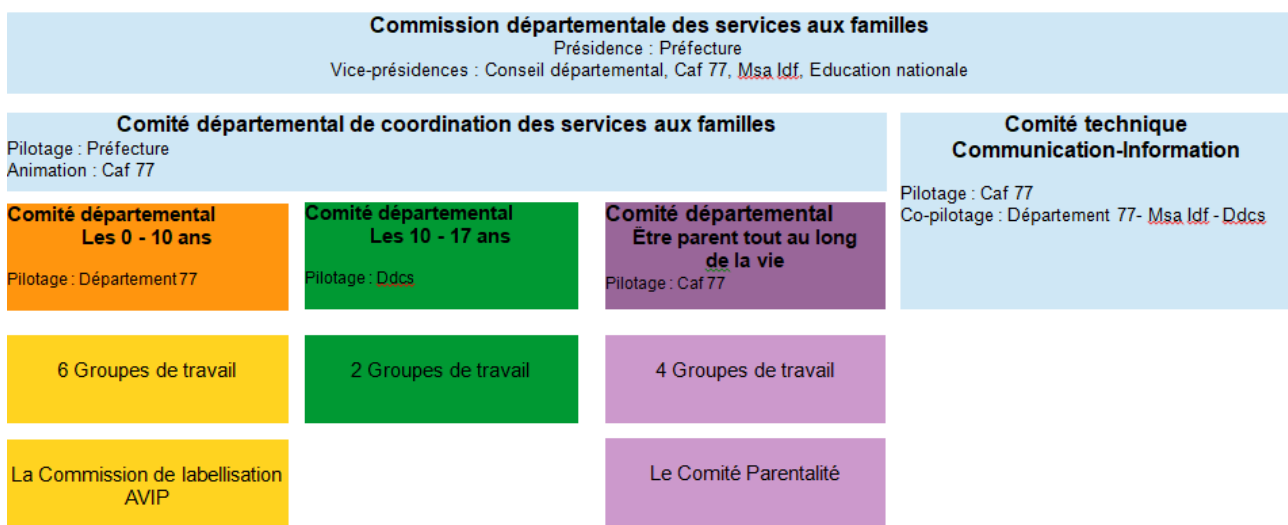
- d'amender ou de compléter le bilan collectif,
- de définir les contours, le plan d'actions et la comitologie du futur Sdsf.

1. La gouvernance Sdsf 2016 - 2020

Les modalités de gouvernance : rappel

Jusqu'en 2015, la déclinaison coordonnée des politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité s'est opérée au sein de deux instances : la Commission départementale de l'accueil du jeune enfant (Cdaje) et le Comité départemental de soutien à la parentalité (Cdsp).

Avec la signature du Sdsf 2016 - 2020, de nouvelles modalités de gouvernance ont vu le jour et remplacé les instances existantes.



La Commission départementale des services aux familles est l'instance de pilotage qui suit et valide les actions engagées. Elle est garante de la lisibilité des politiques Petite-enfance, Enfance, Jeunesse, de soutien à la Parentalité ainsi que de la cohérence des services aux familles.

Elle s'est réunie à 4 reprises sur la période du Sdsf.

Présidée par le Préfet de Seine-et-Marne, elle est composée :

- des Présidents ou Directeurs des institutions signataires : Préfecture, Caf 77, Département 77, Msa Idf, Education nationale, Udaf, Union des Maires et Présidents des Epci, Union départementale des Ccas,
- des représentants des institutions, associations et fédérations seine-et-marnaises œuvrant dans les champs de la Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité : la Ddcs, la Cour d'appel de Paris, la Direction de la Protection judiciaire et de la jeunesse, la Fédération départementale des Centres sociaux, la Fédération des familles rurales, la Fédération départementale des foyers ruraux, la Fédération française des entreprises de crèches (Ffec), la Fédération des particuliers employeurs (Fepem), les Fédérations des parents d'élèves (Peep et Fcpe), la Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux (Association La Brèche 77), la Fondation Poidatz, l'Ecole des Parents et des Educateurs 77 Sud, l'Union départementale de la Confédération syndicale des familles, l'Association fédérale pour le couple et les familles.

Le Comité de coordination départemental des services aux familles est l'instance technique garante de la mise en œuvre des objectifs et actions inscrits au Sdsf. Il évalue la mise en œuvre des actions et leurs résultats en prévision de leur présentation en Commission départementale des services aux Familles.

Il s'est réuni à 4 reprises sur la période Sdsf.

Piloté par la Préfecture, il est composé des représentants des huit institutions signataires.

Trois Comités départementaux thématiques ont été chargés de la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et actions du Sdsf.

12 groupes de travail ont été créés : 6 relèvent du Comité « 0 – 10 ans », 2 du Comité « 11-17 ans » et 4 du Comité « Être parent tout au long de la vie ».

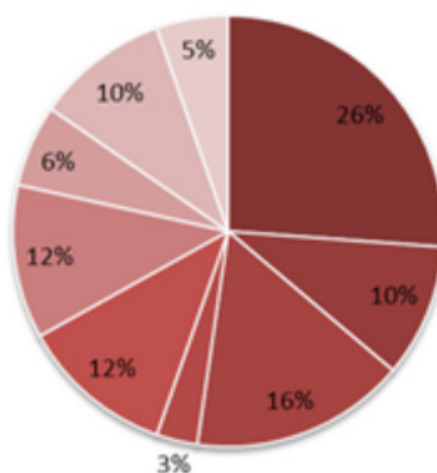
Le Comité thématique « Les 0 – 10 ans »	Objectif 1	Qualité de l'accueil et formation des professionnels de la Petite Enfance/Enfance
		Promotion et déploiement des Accueils collectifs de mineurs
		Développement des Mam
	Objectif 2	Soutien des professionnels et accueil du jeune enfant porteur de handicap
		Promotion des modes d'accueil itinérants
	Objectif 3	Déploiement des Toutes Petites Sections de Maternelle
Le Comité « Les 11 – 17 ans »	Objectif 4	Kit-à-agir
	Objectif 5	Kit-à-se-former
Le Comité « Être parent tout au long de la vie »	Objectif 6	Déploiement et coordination des dispositifs et actions parentalité Accompagnement et développement des Laep
	Objectif 7	Parentalité et scolarité de son enfant
	Objectif 8	Parentalité et événement de vie déstabilisant

130 acteurs ont participé à un ou plusieurs de ces groupes de travail et/ou comités thématiques :

- professionnels des institutions sociales et médico-sociales : Caf 77, Msa IdF, Département, Pôle emploi,
- professionnels des associations sociales et médico-sociales : Udaf 77, La Rose des Vents-Equalis, Epe Sud 77, Le Rocheton, Aipi, Aura 77, La Balle au Bond,
- professionnels des services de l'Etat : Préfecture, Justice, Education nationale, Ars, Centre de gestion du 77,
- professionnels des Collectivités territoriales,
- professionnels et acteurs œuvrant dans les champs de :
 - › la Petite enfance/Enfance : Cmpp/Camps, Charlotte3C, Ipéria, Fepem, Fondation Poidatz, Etablissements d'accueil du jeune enfant, Relais assistants maternels,
 - › la Jeunesse : Francas, Udmjc, CIJ, Uniscités,
 - › l'Animation de la vie sociale : Centres sociaux, Equipements de la vie sociale, Fédération départementale des centres sociaux, Fédération des familles rurales, Fédération départementale des foyers ruraux,
 - › la Parentalité : associations de Médiation familiale et Espace de rencontres, Clas, Réaap,
- parents et représentants des familles (associations de parents d'élèves, association de parents concernés par le handicap de leur enfant).

Participants aux groupes de travail Sdsf : répartition par nature

- Professionnels des institutions sociales et médico-sociales
- Professionnels des associations sociales et médico sociales
- Professionnels des services de l'Etat
- Professionnels des Collectivités territoriales
- Professionnels et acteurs oeuvrant dans le champs Petite enfance/Enfance
- Professionnels et acteurs de l'Animation de la vie sociale
- Professionnels et acteurs oeuvrant dans le champs de la Jeunesse
- Professionnels et acteurs des dispositifs parentalité
- Parents et représentants des familles



Le Comité technique Communication/Information a eu pour mission la mise en œuvre des actions relevant de l'objectif 9 relatif à l'information des familles, des acteurs locaux et la coordination de l'information.

Sur la période Sdsf, le Comité technique Communication/Information s'est réuni 6 fois et a organisé 2 ateliers de créativité.

Composé des représentants des principales institutions sociales signataires et des représentants des Fédérations Education Populaire, le Comité technique Communication/Information a rencontré des difficultés pour remplir les objectifs qui lui étaient assignés ; ce qui interroge la pertinence d'une structure ad-hoc sans véritable lien avec les comités thématiques pour gérer la communication relative au schéma. Lors de la Commission plénière du 10 décembre 2019, il a été acté la suppression de ce comité technique.

La Commission de labellisation « Crèche AVIP » (Crèche à vocation d'insertion professionnelle) :

Dans le cadre de sa Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, la branche famille s'est engagée à réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et à renforcer l'accès des familles les plus modestes aux différents modes d'accueil. Dans cette perspective, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) a signé une charte avec l'Etat et Pôle emploi, le 4 mars 2016, afin de soutenir le développement de «crèches à vocation d'insertion professionnelle». Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant et bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services du Pôle emploi.

En Seine-et-Marne, un premier appel à projet co-construit entre la Préfecture, le Département, Pôle emploi et la Caf 77 a été diffusé en juillet 2017. La labellisation AVIP des Établissements d'accueil du jeune enfant répondant à cet appel à projets doit être réalisée dans le cadre d'une Commission spécifique : la Commission de labellisation AVIP adossée au Sdsf en tant qu'instance de pilotage en matière d'accueil de la petite enfance.

Composée des représentants de la Préfecture, de la Ddcs, de la Caf 77, du Département et de Pôle emploi, la première Commission de labellisation AVIP s'est tenue le 12 mars 2018 et a permis de labelliser 2 structures dans le département.

Des Comités techniques et financiers Médiation familiale/Espace de rencontre et Clas au Comité parentalité : la coordination des dispositifs parentalité

Pour l'ensemble des dispositifs Parentalité, une coordination institutionnelle doit être existante afin de rechercher leur complémentarité et la couverture la plus complète du territoire. Des circulaires interministérielles ou Cnaf (Circulaire interministérielle du 7.02.2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité, Lettre Circulaire Cnaf n° 2019-12 relative aux évolutions du financement des actions de soutien à la parentalité) insistent sur l'importance du pilotage des dispositifs parentalité dans le cadre d'un Comité départemental parentalité rattaché au Sdsf ou de leur articulation avec les orientations et les axes de travail portés par le Sdsf (Circulaire Cnaf n°2019-008 du 17.07.2019, relative aux Espaces de rencontre : financement de la branche Famille).

En Seine-et-Marne, seuls les dispositifs Médiation familiale et Espace de rencontre faisaient l'objet d'un Comité technique et financier pré-existant au Sdsf. En 2018, c'est dans le cadre du Sdsf, que le premier Comité technique et de financements des actions Clas a été créé.

Dans la mesure où le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) vise à élaborer une politique partagée de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité en coordonnant les interventions des différents acteurs impliqués, il est apparu pertinent de rassembler l'ensemble des dispositifs Parentalité (Réaap, Laep, Clas, Médiation familiale et Espace de rencontre) au sein d'un seul et unique Comité technique Parentalité. En séance du 10 décembre 2019, la Commission départementale des services aux familles, instance plénière du Sdsf, a acté la création de ce comité dès 2020.

Quelle évaluation de la gouvernance ?

Les institutions signataires et les acteurs participant aux différentes instances et groupes de travail qualifient la gouvernance comme étant claire et compréhensible. La majorité des avis recueillis mettent en avant le fait que les comités et groupes de travail ont permis de dynamiser, mettre en lien les experts locaux et usagers (24/38), de proposer de nouvelles actions, expérimentations (22) ou mettre à jour des outils fédérateurs (20).

Le partenariat, la coopération, la collaboration, les échanges, la complémentarité sont des notions attribuées au Sdsf qui favorise la dynamique, la synergie, le partage des informations et leur analyse, l'engagement des parties prenantes et la transversalité des acteurs.



Toutefois, les acteurs ont le sentiment que *l'avancée de la réflexion et la concrétisation des pistes dégagées ont été freinées par l'obligation permanente de validation par les instances supérieures*. Le temps administratif de prise de décisions et/ou de mise en œuvre de celles-ci est trop long.

L'existence d'un trop grand nombre de groupes de travail a été relevée et « Il a été parfois difficile de ne pas mélanger les groupes et sous-groupes de travail ». Des groupes trop nombreux impactent la mobilisation des acteurs dont les engagements professionnels ou associatifs sont déjà importants. Une répartition des thèmes de réflexion *entre les groupes permettrait un travail avec un plus grand nombre de participants dans chacun des groupes*.

Par ailleurs, la thématique « handicap » a été l'objet de réflexions simultanées par 2 ou 3 groupes. Les acteurs pensent que l'existence de comités thématiques par tranche d'âge impose de fait un cloisonnement dans les réflexions menées. Il en est de même pour la coordination des dispositifs qui s'opère à travers un comité technique et financier propre à chaque dispositif (exemple : Comité technique Médiation familiale-Espace de rencontre, Comité technique Clas...).

Des pistes d'amélioration sont suggérées :

- 1) Afin de garantir la mobilisation et la participation des acteurs (qui pour certains peuvent être éloignés géographiquement des lieux où se déroulent les temps de réflexion), une organisation plus rationalisée des réflexions à mener doit être envisagée à travers la formalisation de lettres de mission ou feuilles de route précises qui définiraient la composition du groupe à créer, la co-animation, la durée de la mission, les modalités de reporting (suivi des objectifs). Des modalités de participation, comme la visio-conférence, sont à proposer.
- 2) Les acteurs invitent à s'assurer de la variété des acteurs (mixité professionnels/bénévoles/ élus/ dirigeants/ responsables/familles) et également à veiller à la représentativité des familles seine-et-marnaises - public cible du Sdsf.
- 3) Au-delà de la tenue annuelle de la commission plénière, il s'agirait de penser un circuit de validation politique et institutionnel et un plan de communication des décisions aux acteurs ; cela favoriserait l'avancée de la réflexion et la concrétisation des pistes dégagées par les groupes de travail.



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

Le Sdsf représente à lui seul un réseau de partenaires et d'acteurs, qu'il s'agit de rendre dynamique à travers une gouvernance agile et des modalités opérationnelles de mise en œuvre adaptées à la richesse des acteurs seine-et-marnais et à la configuration géographique du département.

Pour le futur Sdsf 2021-2025, il s'agit de veiller à la définition d'une gouvernance qui :

- favorise l'adaptation du Sdsf aux situations évolutives des familles et aux politiques publiques,
- distingue le partage et la proposition d'actions communes des arbitrages et validations par les institutions pilotes du Sdsf,

Par ailleurs, un rapprochement entre le Sdsf et le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (Sdavs) pourra s'envisager compte tenu de la complémentarité pouvant exister sur ces deux sujets, notamment au travers des thématiques parentalité (réfèrent famille dans les centres sociaux) et jeunesse (animations jeunesse développées dans les centres sociaux).

2. Le comité départemental thématique « 0 - 10 ans »

2.1 Le groupe « Qualité de l'accueil et formation des professionnels de la Petite Enfance/Enfance

Cadre d'intervention :

Objectif 1 du Sdsf : Proposer une offre d'accueil variée, équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques des familles.

Les actions :

L'optimisation de l'offre d'accueil du jeune enfant et de l'enfant (Action 1.1) a été le champs investigué par le groupe de travail. Sa composition a été renouvelée à de nombreuses reprises tout en conservant un « noyau » garant de la continuité des réflexions. L'expertise d'acteurs comme Ipéria ou la Fepem a été sollicitée afin d'avoir un regard très précis sur les besoins entre autre des assistants maternels.

Sur la période du Sdsf, les travaux de réflexion engagés aboutissent aujourd'hui à :

- la formalisation d'une plaquette d'information et de promotion de la formation continue « La formation continue, on a tous à y gagner » : cet outil de communication est destiné aux professionnels en situation d'accueil du jeune enfant et de l'enfant ayant une formation de niveau 3 ou inférieure,

Comment m'inscrire à une formation ?

1. **Je cherche**
 - Le dispositif mobilité (plan de formation ou compte personnel de formation).
 - Le type de formation (titre de compétence, validation des acquis de l'expérience, autres).
 - La durée de la formation.
 - Les dates de la formation.
 - Le déroulement (organisme de formation qui me convient).
2. **Je demande ma formation** et j'argumente mon choix lors de mon entretien annuel d'évaluation (SAE) ou lors d'un rendez-vous avec mon employeur.
3. **Je renvoie la feuille d'inscription** et attends la validation de mon employeur.
4. **Je m'inscris** à suivre ma formation dans sa durée.
5. **Je suis** tout au long de ma carrière, je suis acteur de mon parcours professionnel.

Département de Seine-et-Marne
Rue de la République 77000 Meaux
03 20 11 11 11 (du lundi au vendredi 8h-18h)
03 20 11 11 11 (du samedi 9h-12h)

La formation continue, on a tous à y gagner
pour les professionnels de l'accueil de 0 à 10 ans

La formation continue : pourquoi ?

- Apprendre, échanger, partager autour de nouvelles connaissances.
- Être au courant des questions et mises à jour.
- Prendre des responsabilités.
- Évoluer professionnellement.

Pour l'employeur :

- Assurer une qualité d'accueil et de service.
- Être en mesure de répondre aux besoins des enfants.
- Satisfaire les usagers par une amélioration constante de l'accueil des enfants de 0 à 10 ans.
- Créer un climat professionnel de confiance et favoriser l'engagement au sein des équipes.

La formation continue : comment ça marche ?

Plan de formation

Vous êtes **ASSISTANT MATERNEL** :

- Vous travaillez à domicile ou en collectivité (Prématernelle, Maternelle, Petite Enfance).
- Vous avez une formation de niveau 3 ou inférieure.
- Vous avez des compétences à développer.
- Vous avez des compétences à valider.
- Vous avez des compétences à partager.

Vous êtes **PARENT EMPLOYEUR** :

- Vous travaillez à domicile ou en collectivité (Prématernelle, Maternelle, Petite Enfance).
- Vous avez une formation de niveau 3 ou inférieure.
- Vous avez des compétences à développer.
- Vous avez des compétences à valider.
- Vous avez des compétences à partager.

Comment la financer ?

Le plan de formation est financé par :

- Le compte personnel de formation (CPF).
- Le compte personnel de formation (CPF).
- Le compte personnel de formation (CPF).

Optez pour la formation continue !

- l'actualisation de la plaquette d'information « Assistants maternels à domicile ou en MAM, continuez à vous former » au regard des évolutions législatives opérées dans le champs de la formation continue.

Assistants maternels à domicile ou en MAM, continuez à vous former

Ipéria vous accompagne dans vos démarches

La formation est totalement prise en charge par l'État et comprend les frais de transport, de repas et d'hébergement éventuels, ainsi que les indemnités forfaitaires de transport et de logement.

Département de Seine-et-Marne
Rue de la République 77000 Meaux
03 20 11 11 11 (du lundi au vendredi 8h-18h)
03 20 11 11 11 (du samedi 9h-12h)

Assistants maternels à domicile ou en MAM, continuez à vous former

La formation continue : pourquoi ?

VOUS ÊTES ASSISTANT MATERNEL :

- Vous travaillez à domicile ou en collectivité (Prématernelle, Maternelle, Petite Enfance).
- Vous avez une formation de niveau 3 ou inférieure.
- Vous avez des compétences à développer.
- Vous avez des compétences à valider.
- Vous avez des compétences à partager.

VOUS ÊTES PARENT EMPLOYEUR :

- Vous travaillez à domicile ou en collectivité (Prématernelle, Maternelle, Petite Enfance).
- Vous avez une formation de niveau 3 ou inférieure.
- Vous avez des compétences à développer.
- Vous avez des compétences à valider.
- Vous avez des compétences à partager.

Comment la financer ?

Le plan de formation est financé par :

- Le compte personnel de formation (CPF).
- Le compte personnel de formation (CPF).
- Le compte personnel de formation (CPF).

Optez pour la formation continue !



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

Ces deux outils de communication encouragent les professionnels de la petite enfance à mobiliser leur droit à la formation pour améliorer ou acquérir des connaissances relatives à la qualité de l'accueil du jeune enfant ou de l'enfant.

La formation continue des professionnels de la petite enfance est le champs d'intervention de multiples opérateurs (Ipéria, Cnfpt...).

L'impact de ces formations sur les pratiques et postures qui favorisent la qualité de l'accueil est à évaluer.

Le groupe préconise que la définition et la formalisation d'une offre de formations spécifiques (handicap, inclusion, accompagnement à la parentalité, écoute, bienveillance...) répondant aux besoins des professionnels et des territoires et favorisant les échanges d'expérience des professionnels de la petite enfance de différents secteurs d'activité constituent des axes de réflexion à investiguer.

2.2 Le groupe « Promotion et déploiement des Accueils collectifs et mineurs

Cadre d'intervention :

Objectif 1 du Sdsf : Proposer une offre d'accueil variée, équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques des familles.

Les actions :

L'actualisation du guide de création et de suivi des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires a été le travail engagé par le groupe « Promotion et déploiement des Accueils collectifs de mineurs ». De nombreux chapitres du guide initial ont été modifiés et des thèmes approfondis tels que :

- la mutualisation des locaux grâce à un regard croisé entre les enseignants et les animateurs en collaboration avec la Direction départementale des services de l'Education nationale,
- l'aménagement des espaces en collaboration avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement 77 (Caue 77),
- la temporalité vécue différemment par les différents acteurs de l'accueil : enfants, parents, professionnels, gestionnaires...



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

L'actualisation de ce guide s'est inscrite dans le cadre d'une dynamique partenariale. Les échanges d'expérience entre les différents acteurs engagés permettent aujourd'hui de suggérer de nouvelles piste de travail et de réflexion sur :

- la mise en place d'une banque de données de candidatures sur les territoires afin de pouvoir proposer aux animateurs des temps pleins à partir des besoins complémentaires en péri scolaire et extrascolaire,
- la mutualisation des activités administratives des structures présentes sur le territoire telles que la gestion des inscriptions, la constitution des dossiers administratifs, la gestion des facturations... toujours dans un souci de stabiliser ce secteur d'emploi pour les professionnels,
- la promotion et la valorisation des professions de l'animation,
- la formation continue et la définition de plans de formation avec un accompagnement des gestionnaires (principalement des collectivités) pour permettre une montée en compétences des professionnels, une plus grande qualité de service proposé aux enfants et aux familles, une pérennisation de l'emploi et donc une stabilité des équipes d'animation et la mise en place de projets pédagogiques et éducatifs qualitatifs.

2.3 Le groupe « Déploiement des Maisons d'assistants maternels »

Cadre d'intervention :

Objectif 1 du Sdsf : Proposer une offre d'accueil variée, équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques des familles.

Les actions :

Les difficultés et les freins rencontrés par les porteurs de projet d'une Mam ont été pointés par le groupe tant au niveau de la création que du fonctionnement des Mam ce qui a permis la réalisation d'un guide afin de les surmonter.

Afin d'affiner les attentes des assistants maternels et des parents, des questionnaires ont été rédigés à leur attention pour la mise en place d'un réseau opérationnel.

Le groupe a proposé

- la création d'un référentiel de mise en œuvre de la charte des maisons d'assistants maternels
- la mise en place d'un réseau Mam
- avec différents courriers et questionnaires à l'appui



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

- La mise en place d'un réseau Mam, animé par un référent. Ce réseau déclinera ses modalités d'interventions en fonction du retour des questionnaires et de l'analyse des attentes des professionnels,
- Ce réseau pourrait permettre une pérennisation des structures existantes, une montée en compétences, une qualité d'accueil et de service rendu et un accompagnement institutionnel afin de répondre aux questions soulevées par ce type d'accueil et de fonctionnement.

De nouveaux textes sur les locaux, le nombre d'assistants maternels pouvant travailler au sein d'une Mam sont attendus. Le référentiel pourra alors être finalisé et une stratégie de diffusion sera arrêtée.

2.4 Le groupe « Soutien des professionnels et accueil du jeune enfant porteur de handicap »

Cadre d'intervention :

Objectif 2 du Sdsf : Rendre accessibles les solutions d'accueil aux familles vulnérables.

Les actions :

Soutenir les professionnels de l'accueil de l'enfant en prenant appui sur des structures médico-sociales chargées du repérage, du dépistage et de l'accompagnement précoce de l'enfant présentant un handicap a été l'objectif de réflexion du groupe de travail. L'actualisation du recueil d'observations et de son guide d'accompagnement a été réalisée.

Après avoir défini une stratégie de diffusion, le groupe de travail a poursuivi sa réflexion sur l'accompagnement des familles au sein des structures d'accueil lorsque l'annonce ou la confirmation du handicap de leur enfant leur a été faite. Une réflexion autour des sentiments que le handicap peut faire naître, de la notion de temporalité entre l'observation, le diagnostic et son acceptation ; et de la mobilisation des actions à mettre en place a permis de rassembler un grand nombre de données.



Enfin, un état des lieux des outils existants sur l'accompagnement de l'annonce a été réalisé.



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

Une dynamique partenariale autour de la qualité de l'accueil de l'enfant en situation de handicap et de ses parents est lancée. Celle-ci doit se poursuivre en lien étroit avec la Stratégie nationale de la prévention et de la protection de l'enfant (SNPP).

Le renforcement des liens entre les différents réseaux de coordination (création d'un annuaire, d'une plateforme/tiers/lieu ressources...) serait un champs à investiguer. Il est suggéré également l'organisation d'une journée annuelle de l'inclusion qui favoriserait la promotion des bonnes pratiques et des outils mobilisés, des expérimentations départementales, nationales voire internationales.

2.5 Le groupe « Déploiement et soutien des services d'accompagnement des familles et des modes d'accueil itinérants »

Objectif 2 du Sdsf : Rendre accessibles les solutions d'accueil aux familles vulnérables

2.5.1 L'association « La balle au bond »

Dispositif porté par la maison de l'emploi et de la formation de Sénart et Ingénierie Insertion Nord-Ouest 77, « la balle au bond » agit auprès des familles en insertion rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou à la formation du fait de l'absence d'un mode d'accueil de leurs enfants. Les représentants de cette action souhaitent promouvoir leur démarche au niveau départemental et trouver un financement pérenne.

Analyse des points forts et de freins

Les points forts	Les freins
• Essaimage du dispositif sur le département de l'Essonne. Le service a rencontré son public. • L'implantation sur certains sites « politique de la ville » en Seine-et-Marne tels que Le Mée/Seine, Provins, Sénart... fonctionne. • Le nombre de parents ayant trouvé une solution de mode d'accueil.	• Aller à la rencontre des collectivités. Or il serait plus judicieux que la collectivité définisse un besoin pour lequel le service pourrait être rendu. • Avoir un lieu fixe (repérage) pour mettre en place une permanence. • Pérenniser le budget de fonctionnement de « La balle au bond » pour travailler sur le moyen voire le long terme.
En conclusion, il s'agirait de	
• Promouvoir l'action auprès des collectivités voire des familles et des professionnels de la petite enfance concernés. • Avoir un financement complémentaire via une convention départementale trisannuelle indexée sur la convention d'objectifs et de gestion de la Caf de 25 000 à 30 000 euros.	



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

Lors des échanges entre les différentes institutions, il est pointé que le Sdsf n'a pas pour vocation de financer directement une action unique mais de promouvoir différents dispositifs ayant des objectifs communs.

Ce travail doit donc recenser les actions de même type sur le territoire. Dans cette optique, les services du Département ont rencontré l'Association Intercommunale Pour l'Insertion (AIPI) souhaitant mettre en place un chantier école pour les assistants maternels sur les quartiers prioritaires de la ville. A ce jour, les porteurs de projet n'ont pas donné suite.

2.5.2 La promotion des modes d'accueil itinérants

Du fait du nombre de groupes de travail déjà mis en place, la priorité a été donnée aux travaux en cours pour leur permettre d'être finalisés. Les actions :

- Recenser l'existant (Ram itinérant, « La roulotte des petits »...)
- Promouvoir les bonnes pratiques
- Réaliser des outils sur les modalités de mise en œuvre...



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

La 1ère phase de ce travail a fait ressortir la difficulté de gestion de ce type de fonctionnement aussi bien en termes de manutention par les équipes que des lieux d'accueil qui doivent être adaptés. De plus, il est nécessaire que les emplacements restent stables sur une certaine période (2 ans) pour permettre aux familles de repérer ces lieux et s'y rendre.

2.6 Le groupe « Déploiement des Toutes petites sections de maternelle »

Cadre d'intervention :

Objectif 3 du Sdsf : Développer et favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur les 17 réseaux d'éducation prioritaires seine-et-marnais

Les actions :

Le plan pluriannuel (2013) de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale affirme que la scolarisation précoce est un moyen efficace pour lutter contre la reproduction des inégalités et insiste sur le développement de « ...la scolarisation des enfants de moins de trois ans, notamment ceux issus de familles modestes en particulier dans les territoires d'éducation prioritaire. La scolarisation précoce est en effet un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques ».

Pour la mise en œuvre de cet objectif, 2 axes de travail ont été déployés :

2.6.1 Déploiement des Tps et accueil de qualité au regard des besoins du très jeune enfant

La préscolarisation ou la scolarisation des enfants âgés de 2-3 ans est une priorité de la refondation de l'Education prioritaire, plus particulièrement sur les territoires reconnus Quartiers Politique de la Ville. L'enjeu est la qualité de l'accueil du très jeune enfant aux besoins psychomoteurs spécifiques.

En Seine-et-Marne, parallèlement à la création de postes d'enseignants, l'Education nationale a œuvré pour le déploiement des TPS par une démarche pro-active auprès des municipalités. Toutefois, il a pu être constaté que le déploiement des Tps restait difficile à concrétiser. Promouvoir l'ouverture des Tps auprès des municipalités à travers le témoignage des expériences déjà engagées a été la stratégie d'action pilotée par l'Education nationale et la Caf77.

Le groupe de travail « *Etude et analyse des expériences Classe Passerelle et/ou toute petite section maternelle* » a été créé. Il a été composé de représentants de l'Education nationale, de la Msa Idf, de la Caf 77, du Département et de représentants de structures petite enfance et Relais Assistants maternels.

Une démarche d'enquête sur les modalités d'organisation, de préparation à la rentrée des classes et d'accueil du jeune enfant a été définie et mise en œuvre sur 4 territoires seine-et-marnais (Coulommiers, Le Mée-sur-Seine, Provins et Torcy) auprès des principaux acteurs concernés par la scolarisation du très jeune enfant : parents des enfants scolarisés en Tps (8 écoles), équipes éducatives, partenaires sociaux et médico-sociaux (Service Pmi, Ram), élus. Ainsi :

- 169 familles ont été destinataires d'un questionnaire d'enquête. 63 d'entre elles ont répondu et ont pu donner leur avis et exprimer leurs motivations à scolariser leur enfant en Tps.
- Les Directeurs des écoles maternelles et enseignants des 8 Tps ont pu, sur la base des résultats des questionnaires d'enquête adressés aux familles et les modalités d'accueil et d'organisation au sein de leur groupe scolaire, définir une trame commune relative à l'aménagement de l'espace, la posture professionnelle Enseignant/Atsem, l'approche pédagogique
- 7 professionnels de la Petite enfance (Pmi et Relais assistants maternels) ont pu témoigner de leurs expériences. Des préconisations relatives à la collaboration partenariale et professionnelle dans le cadre d'une Tps, l'accompagnement des parents à la préscolarisation de leur enfant, la complémentarité modes d'accueil du jeune enfant et Tps, la formation des Atsem et assistants maternels ont pu être formulés.

La consultation des élus d'une Communauté d'agglomération seine-et-marnaise et le recueil de leurs avis relatifs aux Tps sur leur territoire n'a pas pu se concrétiser.

Cette étude qualitative aboutit aujourd'hui à la formalisation d'éléments de lisibilité et d'arguments pour proposer un accueil de qualité au regard des besoins du très jeune enfant.

Parallèlement, à la réalisation de cette étude qualitative des Tps, la mission maternelle de la Dsdn77 a porté une réflexion sur la formation des équipes éducatives à l'accueil des enfants en Tps. Des modules de formation commune Atsem/Professeur des écoles sont aujourd'hui élaborés et proposés. Les inspecteurs, les formateurs-ressources de chaque circonscription EN encouragent les équipes éducatives à mobiliser ces modules de formation.

2.6.2 La promotion auprès des familles et des municipalités des territoires ciblés

En 2017, une démarche partenariale Éducation nationale, Caf 77, Msa Idf et Préfecture est engagée afin de :

- recenser les zones identifiées comme prioritaires par l'Éducation nationale dans lesquelles des disponibilités de préscolarisation existent (places libres dans des classes existantes, ouverture de classes Tps, places disponibles pour les Tps dans le cadre d'une classe multi-niveaux),
- sensibiliser les publics cibles à l'opportunité et à l'intérêt de la scolarisation précoce.

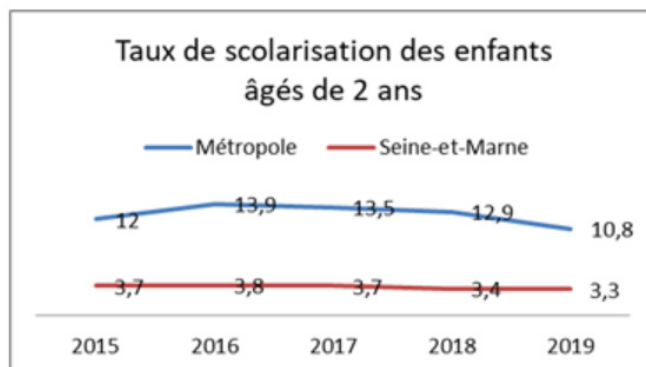
Depuis 2017, ce sont 3 classes de Toute petite section de maternelle qui ont été créées à Coulommiers, Le Mée-sur-Seine et Melun.

Sur ces territoires, la création d'une classe Tps s'est accompagnée d'une dynamique partenariale locale dans le cadre d'un comité local déjà existant (Le Mée-sur-Seine) ou créé (Coulommiers et Melun). La formalisation de cette dynamique partenariale peut s'intégrer dans un cadre plus global d'accueil du jeune enfant à travers la signature d'une Convention territoriale globale (Ctg ville de Melun).

Ces comités locaux réunissent les acteurs locaux : Éducation nationale (Inspectrice et direction de l'école maternelle), Municipalité (services scolaire et petite enfance), Eaje, Relais Assistants Maternels, service Pmi du Département, Service d'Intervention Sociale de la Caf de Seine-et-Marne, centre social le cas échéant... Ce sont des instances de concertation où sont débattus les modalités de collaboration partenariale et professionnelle, l'information et l'accompagnement des familles, la préparation à la future rentrée scolaire...

A la rentrée 2019/2020, on comptabilise 21 Tps existantes dont 8 en Rep ou Rep+ (circonscriptions de Champs-sur-Marne, Chelles, Combs-la-ville, Coulommiers, Lagny-sur-Marne, Le Mée-sur-Seine, Meaux-Villenoy, Montereau, Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault, Provins, Sénart et Torcy).

Le taux de scolarisation des enfants âgés entre 2 et 3 ans s'élève à 3,3 à la rentrée scolaire 2019 (contre 10,8 sur le territoire national) et connaît sur le territoire départemental une légère décroissance depuis 2016 malgré la démarche de déploiement et de promotion engagée.



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

Lors des assises de l'école maternelle des 27 et 28 mars 2018, le gouvernement a annoncé la scolarisation obligatoire dès 3 ans à la rentrée scolaire 2019. Le déploiement des Tps n'est plus évoqué comme une action prioritaire.

L'article 14 de la loi pour une école de la confiance de juillet 2019 indique qu'*un plan départemental d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité, élaboré conjointement avec le conseil départemental, permet le pilotage et favorise la mutualisation des moyens consacrés à l'accueil des enfants de moins de trois ans, quel que soit le type de structure où ils sont accueillis, et des dispositifs d'accueil et de soutien à l'intention de leurs parents, notamment au bénéfice des familles vivant dans un environnement social défavorisé (...).*

La TPS est une possibilité d'accueil du très jeune enfant parmi d'autres possibles sur un territoire, où parents et enfants sont préparés à la scolarisation obligatoire.

Aussi, elle doit être inscrite au cœur de la politique d'accueil du jeune enfant du territoire. Une réflexion partenariale avec les professionnels de la petite enfance, des institutions sociales Caf et Msa, Département 77, Education nationale et Municipalité et autres acteurs locaux est à engager dès lors qu'un projet d'ouverture de Tps est acté ou envisagé sur un territoire donné.

2.7 Le groupe « Promotion des laep »

Depuis 2010 au travers des travaux de la Commission départementale de l'accueil du jeune enfant (CDAJE) des outils d'aide à la création, à la gestion et au suivi ainsi qu'à la promotion des Laep ont été créés. Depuis 2018, dans le cadre du Sdsf le groupe de travail « Mise en réseau des Laep et promotion auprès des familles »¹ a été créé.

Après avoir revisité le guide méthodologique de création, suivi et demande de financement d'un Laep, une réflexion a été engagée sur les modalités d'information aux familles concernant le fonctionnement et l'implantation des Laep.

¹ Groupe de travail composé des représentants institutionnels Département, Caf, Msa, et de gestionnaires et accueillants de Laep

Les supports réalisés :

Une plaquette d'information :



Création et réactualisation d'une série d'affiches afin de permettre aux familles de découvrir les lieux d'accueil enfants parents :



Un guide méthodologique de création, suivi et demande de financement d'un Laep :



Parallèlement, un travail sur la formalisation du réseau Laep 77 a été engagé. La mise en réseau des Laep se poursuit par le biais notamment de l'organisation d'une journée technique annuelle. Cette journée technique départementale favorise la rencontre et les échanges entre gestionnaires et accueillants Laep.

Le réseau Laep 77 a ainsi vocation à

- organiser l'événement fédérateur annuel que représente la journée technique départementale,
- mettre à jour les outils de communication et de promotion du dispositif à destination des professionnels et des familles, en lien étroit avec les ressources du réseau national,
- promouvoir et accompagner les initiatives locales à travers l'organisation et l'animation de réseaux locaux Laep. Des Laep situés au sud et nord-est du Département travaillent déjà en réseau de manière informelle et mutualisent leurs ressources (supervision, formations, remplacements d'accueillants).

La participation régulière du Département au réseau national valorise et promeut le travail engagé en Seine-et-Marne dans le cadre des journées d'étude nationales et la rédaction d'un article dans la revue *Le furet*.

3. Le Comité départemental thématique « 11 - 17 ans »

Cadre d'intervention :

Objectif 4 du Sdsf : Donner une cohérence et une lisibilité à l'ensemble des actions jeunesse par la mise en place d'une meilleure articulation des politiques Jeunesse menées par les différents partenaires

Objectif 5 du Sdsf : Accompagner les jeunes et leurs parents à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale et prévenir les situations de marginalisation des jeunes

Les actions :

3.1 Développer des nouvelles actions à partir de l'existant : réalisation du diagnostic

La Jeunesse n'a pas été un champ d'intervention investi lors de la démarche de diagnostic Sdsf. Aussi, dans un premier temps, le travail du comité 11 - 17 ans a consisté à réaliser un état de lieux de l'offre jeunesse existante afin d'établir par la suite un diagnostic partagé et dresser des préconisations et pistes de travail.

L'état des lieux a pu être mené grâce à la création d'un questionnaire interrogeant plusieurs thématiques : la culture, les loisirs, l'éducation/formation, la citoyenneté, la santé, le sport, la parentalité, le numérique, la mobilité.

L'analyse des données a pu faire ressortir les besoins des acteurs interrogés. Un certain nombre de freins territoriaux, politiques, psychologiques et matériels ont été mis en évidence. Il est apparu clairement que les acteurs jeunesse sont en demande de coordination pour un meilleur accompagnement des jeunes (importance des liens partenariaux, d'échange de pratiques), de formation à l'échelle départementale.

Le comité a travaillé pendant la période du Schéma sur les axes suivants :

- la coordination des acteurs et l'institutionnalisation d'un réseau jeunesse afin d'améliorer la visibilité de l'offre jeunesse sur le territoire, auprès notamment des jeunes et des familles, de créer un réseau de partenaires pour mutualiser les pratiques,
- la formation des acteurs par le biais de formations thématiques, échanges de pratiques pour développer la professionnalisation des acteurs et se former à une culture commune autour de la Jeunesse,
- le numérique et les actions de prévention : développer un meilleur accompagnement des jeunes et des professionnels sur cet axe semble primordial.

3.2 Mobiliser les adolescents, les jeunes dans des projets collectifs et citoyens et tendre vers un maillage territorial en termes de services accessibles à la jeunesse

Suite aux travaux préalables conduits par le comité 11-17 ans, l'essentiel du travail a consisté en :

- la réalisation de la plateforme collaborative des acteurs jeunesse portée par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux www.kit-a-agir.fr
- la mise en place des journées de formation co-construites par le Département et la Ddcs *Kit à se former*.

3.3 Accompagner les jeunes et leur famille dans l'apprentissage des valeurs de la République et développer une culture de la citoyenneté en favorisant l'ouverture culturelle et interculturelle

Cet axe n'a pas été travaillé suite aux conclusions du diagnostic et des orientations retenues.



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

Le diagnostic avait fait apparaître une nécessité de coordination renforcée entre les acteurs institutionnels sur les questions de jeunesse.

Aujourd'hui, le constat est partagé d'un manque de coordination des acteurs mobilisés en faveur de la jeunesse et d'un éparpillement des dispositifs à leur égard sans que les acteurs institutionnels n'aient une connaissance réciproque satisfaisante des actions et compétences de chacun.

D'autre part, les territoires de Seine-et-Marne connaissent une répartition inégale dans la mobilisation des outils en faveur des jeunes, en particulier les zones rurales. Les dispositifs portés par la Ddcs n'ont qu'un impact limité dans ces territoires : une seule structure information jeunesse, 9% des volontaires en Service civique (2018), peu de suivi des Juniors associations...

Face à ce constat, il paraît opportun de renforcer la visibilité et la lisibilité des politiques jeunesse sur le territoire et en particulier auprès de ces zones rurales. Il s'agit également de permettre une meilleure coordination entre acteurs institutionnels et partenaires associatifs afin que tous soient en mesure de porter un même message en direction des acteurs locaux engagés en faveur des jeunes et en direction des jeunes eux-mêmes.

La période écoulée a créé les conditions favorables du partenariat et posé les jalons d'une coordination. Ainsi, le comité 11-17 ans (voire 25 ans) aurait vocation à réunir, d'une part, les acteurs institutionnels engagés en faveur de la jeunesse : Caf, Département, Ddcs, Dsden et la Msa. Il s'agira pour eux d'alimenter la plateforme « Kit-à-agir » dont l'objectif est le recensement des dispositifs, expertises, actions de chacun en matière de soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes. Cela permettra de renforcer l'interconnaissance des acteurs et la coordination du pilotage de ces moyens.

D'autre part, seraient associés les partenaires territoriaux : Association des Maires Ruraux, Centre d'Information Jeunesse, Ligue De l'Enseignement, Fédération Des Centres Sociaux, Fédération Départementale Familles Rurales, Fédération des Foyers Ruraux, Maisons de la Jeunesse et de la Culture, Francas, Unis-Cité, et éventuellement les représentants de l'Economie Sociale et Solidaire. À ces partenaires associatifs seraient envoyées cette première synthèse des dispositifs institutionnels en matière de soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes ainsi que des pistes de réflexions pour favoriser les interactions collectives et la coordination des actions sur l'ensemble du territoire.

Il s'agira aussi de consolider le travail conduit sur les actions de formations comme « kit à se former ».

4. Le Comité départemental thématique « Être parent tout au long de la vie »

Troisième Comité thématique départemental du Sdsf, le Comité « Être parent tout au long de la vie » a eu pour mission la mise en œuvre opérationnelle des objectifs 6, 7 et 8 du Sdsf. Trois groupes de travail ont été créés.

4.1 Le groupe « Parentalité et déploiement des dispositifs et actions parentalité » : une démarche pro-active en direction des territoires

Cadre d'intervention :

Objectif 6 du Sdsf : Accompagner l'ensemble des familles du département en facilitant l'accès aux différentes offres de services

Les actions :

Le diagnostic de préfiguration au Sdsf 2016-2020 a établi la couverture territoriale des 5 dispositifs Parentalité (Réseau d'écoute d'aide et d'accompagnement à la parentalité, Comité local d'accompagnement à la scolarité, Lieu d'accueil enfant parent, Médiation familiale et Espace de rencontre) et de fait mis en évidence les territoires non couverts. Avant tout déploiement de ces dispositifs, le groupe a souhaité vérifier sur les territoires non couverts ou peu couverts la pertinence du besoin et l'absence d'autre action parentalité. En effet, les acteurs locaux mettent en œuvre une action sociale riche en direction des familles qui ne relève pas toujours d'un dispositif parentalité institutionnel et qu'il s'agit de repérer afin de mieux connaître pour mieux faire connaître.

Une enquête a été formalisée et adressée de manière dématérialisée à 276 municipalités.

30 municipalités ont répondu à l'enquête ; 7 ont mentionné l'existence d'un besoin relatif à l'accompagnement à la parentalité et ont précisé être intéressées par le déploiement d'une offre de service parentalité. Un temps de réflexion et d'échange leur a été proposé : 5 territoires ont été rencontrés : 4 municipalités et leurs services (Bray-sur-Seine, Pringy, Nangis, Thoury-Ferrottes) et une association familiale de la ville de Moisenay.

En vue de ces temps d'échange, pour chacune des communes, une mallette a été créée et se composait de :

- la fiche d'identité de la commune présentant à travers des données chiffrées le profil de la population familiale et de la population infantine au regard des données départementales (les foyers avec enfants à charge, les familles allocataires dont les familles nombreuses et familles monoparentales),
- la synthèse du Sdsf,
- des flyers et documents de présentation des dispositifs parentalité et offres de service à destination des familles seine-et-marnaises.

De potentielles actions quant au déploiement, à la promotion des actions parentalité ont été suggérées et proposées par les acteurs rencontrés comme la mise en œuvre d'actions parentalité à l'échelle du syndicat des écoles, la participation au réseau local Réaap afin de participer au maillage territorial des actions existantes, la promotion et le soutien des actions existantes à travers la réponse à l'appel à projet Réaap, le déploiement de l'offre Médiation familiale et Espace de rencontre sur le Sud-Est du Département...

Cette démarche pro-active aboutit en 2019 au déploiement de nouvelles actions parentalité financées dans le cadre du dispositif Réaap, sur 2 des 5 territoires rencontrés :

- Moisenay : l'association Les familles de Moisenay organise et propose aux familles de leur village une conférence/débat par trimestre,
- Nangis : la municipalité a accompagné un groupe de parents à la création du Comité consultatif de l'éducation. Ce comité a déployé des espaces de paroles de parents et des conférences/débat. Ces actions municipales viennent compléter une offre parentalité développée par le centre social Nangis Lude à l'échelle de l'intercommunalité.



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

Cette démarche d'enquête et ces rencontres territoriales ont démontré la richesse des actions parentalité mises en œuvre par les acteurs locaux, qui viennent compléter l'offre de service proposée dans le cadre des dispositifs parentalité institutionnels.

Il paraît opportun de renforcer leur visibilité et de mettre en œuvre une coordination locale des différentes actions et dispositifs parentalité présents sur un territoire : commune ou Epci. Cette coordination locale réunirait les acteurs institutionnels engagés dans le champs de la parentalité, les élus et acteurs locaux associatifs et aurait pour ambition de développer et renforcer des services de qualité pour les familles.

C'est aussi le sens de la perspective validée en Commission plénière du 10 décembre 2019 d'organiser une semaine des services aux familles pour mettre en valeur les initiatives locales dans leur diversité.

4.2 Le groupe « Parentalité et scolarité des enfants : action partenariale et pérennisation des Espaces Parents »

Cadre d'intervention :

Objectif 7 du Sdsf : Accompagner les parents dans leurs fonctions de parents d'élèves, notamment les parents d'enfants et adolescents exposés au risque de décrochage scolaire, parents d'enfants porteurs de handicap et/ou de maladie chronique

Les actions :

Les directives ministérielles Éducation nationale, en lien avec la circulaire du 15 octobre 2013 encouragent le développement des dispositions de coéducation : La mallette des parents, Ouvrir l'Ecole aux parents pour la Réussite Educative des enfants, L'Espace Parents... Aussi, afin de développer et garantir la pérennité des actions de co-éducation, le groupe a engagé une démarche d'analyse en ciblant particulièrement le dispositif Espace Parents.

Cette démarche a eu pour objectif d'identifier la place du partenariat dans les Espaces parents, leurs conditions de réussite, les moyens et ressources mis à disposition. La formalisation d'une grille d'enquête a permis d'investiguer les champs suivants : modalités d'information des familles, modalités de mise en œuvre (calendrier, régularité, programme, lieu, moyens logistiques, financiers...), le partenariat (les acteurs, nature du partenariat, formalisation ou contractualisation) , la participation des familles (usager ou acteur).

Les acteurs et animateurs de 5 Espaces parents ont été rencontrés (équipes éducatives et/ou associations de parents d'élèves de 4 collèges seine-et-marnais situés en zones urbaine et rurale et 1 collège val-de-marnais).

Cette démarche d'enquête a abouti à **la formalisation d'un document générique – fiche « création d'un espace parents dans les collèges en 10 points » ; que les acteurs peuvent adapter aux spécificités territoriales. Des axes de préconisations relatifs au travail partenarial sont formulés.**

La promotion de cet outil auprès des chefs d'établissement a été réalisée au cours du dernier trimestre 2018. Le développement des actions de coéducation au sein des collèges et écoles élémentaires est observé, et particulièrement au sein des 17 Réseaux d'éducation prioritaire et dans les Quartiers Politiques de la Ville.

Ainsi entre 2016 et 2020 :

- 12 nouveaux dispositifs « Ouvrir l'Ecole aux parents pour la Réussite Educative des enfants à destination des parents allophones ont émergé : au nombre de 10 en 2015-2016, on en comptabilise 22 en 2019-2020,
- une dizaine de collèges, disposant de locaux, ont créé un Espace Parents. A ce jour, 18 collèges projettent la création d'un Espace Parents. Des partenariats locaux avec les associations et les institutions sont existants,
- des actions de co-éducation sont mises en place à l'initiative des équipes éducatives et sont soutenues et accompagnées par la Caf 77 et la Msa IdF dans le cadre du dispositif Réaap.



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

Des dynamiques partenariales Education nationale/acteurs locaux sont engagées. La mutualisation des expériences, des connaissances de ces différents partenaires participent au déploiement et assurent la pérennisation des actions de co-éducation.

4.3 Le groupe « Parentalité et événement de vie déstabilisant »

Cadre d'intervention :

Objectif 8 du Sdsf : Accompagner les familles confrontées à un événement de vie déstabilisant (décès d'un enfant, du conjoint, maladies graves, séparation-divorce, violence conjugale, handicap, adolescent victime de radicalisation), en mobilisant les acteurs et en développant les actions de prévention.

Les actions :

- **Réalisation d'un état des lieux des offres de services destinées aux familles confrontées à un événement de vie déstabilisant**

Avant d'envisager la définition d'une procédure de signalement des situations pour réduire les délais de prise en charge des familles confrontées à un événement de vie déstabilisant et proposer un accompagnement social (action 8,1 du Sdsf), le groupe a dans un premier temps axé son travail sur la réalisation d'un état des lieux des offres de service proposées par les acteurs sociaux et médico-sociaux. Le diagnostic parentalité réalisé dans le cadre de la préfiguration du Sdsf ciblait uniquement la couverture territoriale des dispositifs parentalité Réaap, Laep, Clas, Médiation familiale et Espace de rencontre.

Un questionnaire d'enquête a été construit et adressé aux représentants professionnels et bénévoles de 96 institutions et associations distinctes. Diverses thématiques ont été interrogées : champs d'intervention et événement de vie, offres de service proposées, modalités d'intervention et constats observés. 30 professionnels ou bénévoles représentants 22 institutions ou associations ont répondu à l'enquête.

L'analyse des réponses recueillies fait ressortir les informations suivantes :

L'offre de service est riche et variée : elle relève principalement de l'écoute/information/conseil/ orientation (pour 73 % des acteurs), l'accompagnement social (46%), l'accompagnement médico-social (33%), l'accompagnement éducatif (30%), l'accompagnement juridique (10%).

L'accès à l'information et donc aux droits des familles est à renforcer : « Les familles sont souvent mal informées des droits » auxquels elles pourraient prétendre « notamment en termes de soutien familial ». Il y a « un manque de connaissances des services, des partenariats existants sur le territoire » des familles mais également des acteurs. Par ailleurs, les familles rencontrent « des difficultés liées au délai de traitement de leur dossier » et souffrent « d'un manque d'accompagnement pour la constitution de leur dossier » chez les différents services publics et ce malgré la présence de point relais sur le territoire.

Les familles sont confrontées à un isolement social et psycho social qu'il s'agit de rompre par la mise en œuvre d'un travail en réseau : *le maillage partenarial est un cadre sécurisant pour les familles* ». Or 55% des personnes qui ont répondu à l'enquête n'adhèrent pas ou ne relèvent pas d'un réseau institutionnalisé. Il s'agit alors de prendre « appui sur son propre réseau et d'être créatif dans la réponse à apporter aux familles ».

Pour mener à bien leurs missions, professionnels et bénévoles précisent qu'« il serait nécessaire qu'une complémentarité suffisante existe entre les différents services sociaux et médico-sociaux. A ce jour, elle n'est que partielle, et impacte l'égalité de l'accès aux droits des personnes accompagnées ».

• Réflexion sur « Parcours de la famille et événement de vie déstabilisant »

Fort des résultats de cette enquête, le groupe a poursuivi sa réflexion sur le parcours de la famille. En répondant à la question : Comment la famille qui vient d'être confrontée à un événement de vie, accède à l'information puis, si besoin ou demande formulée, à un accompagnement ?, le groupe a ainsi repéré et listé des acteurs incontournables qui interviennent auprès des familles en allant de l'accueil/information/ orientation à l'accompagnement social, administratif, médico-social...

Quel que soit l'événement de vie déstabilisant, trois étapes interviennent dans le processus de prise en charge auxquelles sont associées trois catégories d'acteurs :

- le repérage de la situation potentiellement déstabilisante,
- l'annonce, l'écoute, l'information, l'orientation,
- l'accompagnement de la famille.



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

La diversité des activités proposées par les acteurs ainsi que les constats qu'ils formulent, confirment la nécessité de définir **une prise en charge coordonnée ou du moins d'information des familles pour faciliter le plus précocement possible l'accès aux droits et le soutien social dont elles auraient besoin.**

L'idée d'engager une expérimentation sur un territoire ciblé a été suggérée.

5. Le Comité technique Communication / Information

Cadre d'intervention :

Objectif 9 du Sdsf : Rendre plus lisible l'offre de services aux familles

Les actions :

5.1 La promotion du Sdsf et de ses travaux de réflexion

Différentes actions de communication ont été engagées de décembre 2016 à juin 2018 pour promouvoir le Sdsf 2016-2020.

Promotion et communication dématérialisée	Mise en ligne du Sdsf sur les sites internet des 8 institutions signataires
	Envoi d'une version dématérialisée du Sdsf aux 146 professionnels et bénévoles qui ont participé aux groupes de réflexion préfigurateurs du Sdsf
	Réalisation d'une lettre d'information conjointement signée des 8 signataires invitant des acteurs sociaux, médico-sociaux, et associatifs œuvrant dans les champs de la petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité à prendre connaissance du Sdsf (lien internet)
	Rédaction d'un article sur l'intranet des institutions signataires
Promotion et communication écrite	Diffusion d'un communiqué de presse dans la presse locale
	Parution d'un article dans la revue de l'Union des Maires et des Epci
Promotion et communication orale	Présentation du Sdsf à différents événements : - Colloque de l'Udaf - Journée départementale de l'Union départementale des Ccas
	Organisation de journées techniques départementales : Laep, Ram, Médiation familiale et Espace de rencontre, Clas, Référents familles des centres sociaux, Réseaux locaux Réaap, Directeurs Eaje

La diffusion bi-annuelle d'une lettre d'information avait pour objectif d'informer régulièrement les acteurs seine-et-marnais de l'actualité Sdsf. Bien que ce support de communication soit reconnu utile et d'un grand intérêt pour la promotion des actions et réflexions engagées dans le cadre du Sdsf, aucune lettre n'a été éditée ces deux dernières années en raison de sa gestion administrative trop lourde.



5.2 L'information des familles : quel espace ressource départemental sur les services aux familles ?

Un état des lieux et une présentation des différents supports mobilisés par les institutions signataires pour informer les familles ont été réalisés. De nombreux outils matérialisés ou dématérialisés existent.

Créer une plate-forme d'information unique à destination des familles et des acteurs en situation d'accueil des familles afin de centraliser et faciliter l'accès à l'information pour les familles seine-et-marnaises a été un deuxième axe de réflexion du Comité technique Communication /Information.

Une démarche de benchmarking auprès de 3 départements (Haut-Rhin, Lot-et-Garonne et Ariège) où existe une plate-forme d'information en direction des familles et des acteurs a été réalisée.

Quelle faisabilité dans le 77 en termes de création de plate-forme d'information unique à destination des familles ? Pour repérer les besoins, attentes et usages des publics et trouver des solutions adaptées aux problèmes vécus par les différents acteurs, un premier atelier réflexion-créativité a réuni des représentants des familles seine-et-marnaises (2), des travailleurs sociaux (Msa, Caf) ; les trois animateurs des réseaux Réaap, une référente famille d'un centre social. Les services communication des institutions conviées n'ont pas pu être représentés.

Les participants ont tous convenu qu'il est essentiel de réfléchir à un moyen de mutualiser l'accès à l'information des familles. Toutefois, ajouter une plateforme d'information aux sites internet institutionnels existants ou à la plateforme unique d'information comme mesdroits sociaux.gouv.fr a été questionné. L'idée qu'un tableau interactif présent sur chacun des sites internet des institutions et recensant par thématique les liens vers lesquels les Seine-et-Marnais pourraient avoir accès à l'information a été évoquée.

Face à la difficulté de mobilisation des participants à ce Comité, la réflexion n'a pas pu se poursuivre.

La consultation des familles seine-et-marnaises organisée dans le cadre de la démarche de renouvellement du Sdsf a permis d'identifier les besoins et attentes formulés par celles-ci en termes d'informations relatives aux offres de services aux familles. 57 familles ont répondu à cette enquête.

PROFIL DES RÉPONDANTS :

- 89 % sont des femmes
- 67 % vivent en couple avec des enfants
- 44 % des familles ayant répondu à l'enquête sont des familles ayant des enfants âgés entre 3 et 12 ans

89% des familles considèrent qu'il est avant tout indispensable d'avoir des informations administratives pour vérifier les droits auxquels elles peuvent prétendre. 44 % d'entre elles estiment qu'il est important de connaître les offres de services Petite enfance, Enfance et Jeunesse présentes sur leur territoire d'habitation ou les services de soutien à la parentalité pour 33 %.

78 % précisent qu'elles ont déjà pu avoir accès à ce type d'information. Les permanences d'accueil ou de rendez-vous proposées par les institutions ne sont pas les premiers canaux d'information mobilisés par les familles alors qu'au moins 45 % d'entre elles précisent qu'elles auraient besoin de cet accueil physique. La recherche et l'accès à l'information se réalisent principalement grâce aux sites internet des institutions (Caf et mairie particulièrement).

90 % précisent ne pas connaître les services et institutions qui pourraient les accompagner et les soutenir dans les domaines en lien avec les modes de garde, l'éducation des enfants et la parentalité. Seules, 22 % des familles consultent le site monenfant.fr.

Aussi, lorsque nous les interrogeons sur les modalités d'information qui leur sembleraient les plus pertinentes pour accéder facilement et rapidement à l'information, 100% des familles plébiscitent les campagnes d'information par sms ou mail ; 56 % le magazine « Vie de famille » ; 44 % les réseaux sociaux. Les affichages dans les lieux d'accueil du public ne sont plébiscités que par 22 % des familles.



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR L'AVENIR

Les travaux engagés par le Comité technique ont concerné principalement la promotion du Sdsf auprès des différents acteurs seine-et-marnais et élus. *Améliorer la communication et l'information des familles, et renforcer l'information, la formation et soutenir les acteurs pour mieux accueillir et orienter les familles vers l'offre de services la plus adéquate* sont deux actions qui n'ont pas pu être mises en œuvre.

En séance du 10 décembre 2019, la Commission plénière a questionné l'existence même de ce comité au regard des difficultés de mobilisation rencontrées et invite pour le prochain Sdsf à définir une communication inter-institutionnelle structurée.

La consultation des familles allocataires seine-et-marnaises confirme leur méconnaissance des offres de services qui leur sont destinées. L'amélioration de la communication et de l'information des familles pour favoriser et faciliter l'accès aux offres de services administratives et/ou sociales est une problématique qui est toujours d'actualité. L'usage du numérique et la dématérialisation des informations sont plébiscités par les familles.

PLAN DE COMMUNICATION DU SDSF 2021/2025

Ce plan de communication se compose d'un planning reprenant tous les aspects de chaque action de communication. Les actions sont planifiées, adaptées selon plusieurs canaux de communication et tiennent compte de la fonction de chaque groupe cible.

I. Promouvoir le Sdsf 2021 – 2025

ACTEURS	MODALITÉS DE COMMUNICATION ET SUPPORTS		QUELS MESSAGES METTRE EN AVANT ?	ÉCHÉANCE	ÉCHÉANCE
La Préfecture	Article présentant le nouveau Sdsf : ses enjeux et son plan d'actions 2021/2025.	Communiqué de presse : Le Parisien, La République, La Marne	Donner de la visibilité et de la lisibilité au Sdsf : Le Sdsf est un outil politique, copartagé avec ses partenaires donnant de l'information sur les offres de service en lien avec la famille sur le territoire seine-et-marnais. Le Sdsf donne une visibilité globale pour le développement de structures ou services sur le territoire.	1er trimestre 2021	Tout public
	Article et mail d'information présentant : -la signature du nouveau Sdsf, -le Sdsf : ses enjeux et son plan d'actions 2021/2025.	- Réseau intranet - Sites internet des partenaires signataires - Revues institutionnelles (Vies de famille, Seine-et-Marne magazine, etc.) - blog partenaires - Twitter			Les relais partenaires Les partenaires signataires du Sdsf Les familles seine-et-marnaises Les municipalités et intercommunalités Tout acteur social, médico-social, associatif œuvrant dans les champs de la Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité

II. Communiquer sur les avancées du Sdsf 2021-2025

ACTEURS	MODALITÉS DE COMMUNICATION ET SUPPORTS		QUELS MESSAGES METTRE EN AVANT ?	ÉCHÉANCE	ÉCHÉANCE
La Préfecture	Article présentant les travaux engagés et actions réalisées	Communiqué de presse : Le Parisien, La République, La Marne	Donner de la visibilité et de la lisibilité sur les travaux de réflexion et réalisations	1er trimestre 2022, 2023, 2024, 2025	Tout public
Partenaires signataires		- Réseau intranet - Sites internet des partenaires signataires - Revues institutionnelles (Vies de famille, Seine-et-Marne magazine, etc.) - blog partenaires - Twitter			Les relais partenariaux Les familles seine-et-marnaises Les municipalités et intercommunalités Tout acteur social, médico-social, associatif œuvrant dans les champs de la Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité

RÉALISATION CAF 77

© ADOBE STOCK